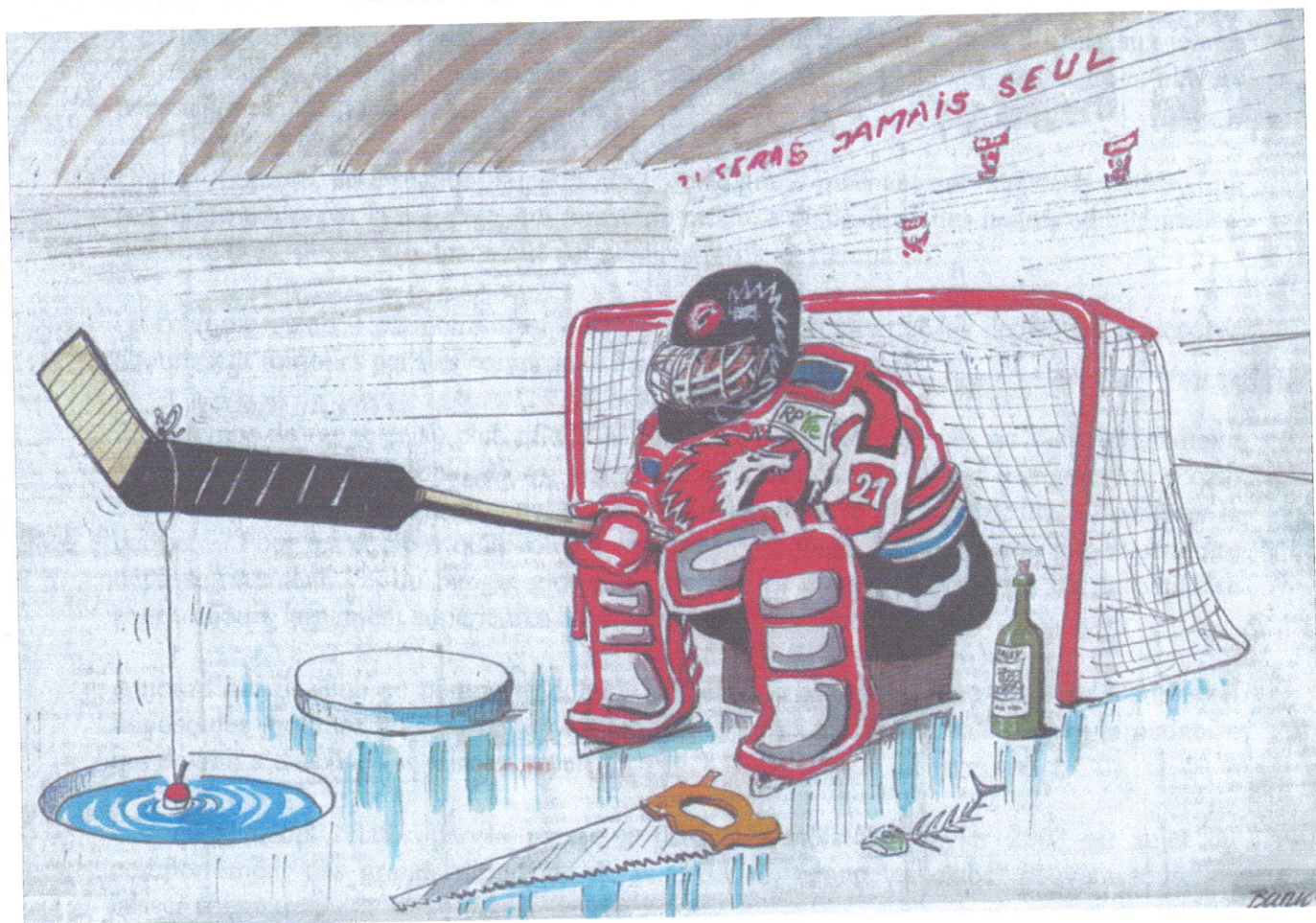


Rêve d'été ...



... ou « animation » des sports de glace

Edito...

Partenaire ... vraiment ?

Afin que le hockey sur glace se développe véritablement et de manière harmonieuse, deux éléments sont à prendre en considération :

- Le club qui offre l'encadrement technique et pédagogique, les entraîneurs chargés de mettre en valeur le potentiel des joueurs, d'inculquer des notions tactiques, de motiver les joueurs et de les confronter à d'autres équipes à travers les compétitions.
- L'autre élément, c'est la patinoire, l'infrastructure indispensable à la pratique du hockey. Pas de patinoire, pas de hockey sur glace!

Depuis de nombreuses années, les Directeurs de patinoires sont à la recherche d'un « partenariat véritable » avec les clubs. Pour mener à bien la « mission » d'offrir aux jeunes les meilleures conditions possibles, une complémentarité « club – patinoire » s'avère nécessaire et indispensable...

Depuis toujours, pour le club, la patinoire c'est le grand méchant qui déteste le hockey, qui répond toujours par la négative, qui refuse de mettre à disposition des heures additionnelles, des vestiaires, des locaux techniques et administratifs, et j'en passe...

La relation « club – patinoire » est difficile, souvent agressive et les demandes et accords aboutissent toujours par des compromis insatisfaisants pour tous.

Il est temps de rappeler au club que la patinoire ne lui appartient pas, qu'il est un locataire privilégié et qu'il a des obligations, des comptes à rendre. On entend très souvent le club déclarer que le prix de location de la glace est exorbitant, d'où la difficulté d'équilibrer le budget... Pour les équipes qui évoluent en Ligue Nationale, le loyer perçu par la patinoire dépasse rarement 2% du budget global du club et les prestations offertes par la patinoire sont toujours largement supérieures au montant du loyer demandé!

Aujourd'hui, le club se comporte comme s'il était le « propriétaire » des installations. Il impose des modifications du règlement technique sans consulter préalablement la patinoire qui devrait s'exécuter, se taire et payer...

Les événements relatés par la presse à partir du mois de janvier 2003 au sujet du comportement des grands dirigeants de la L.S.H.G. (donc les clubs) peuvent toutefois laisser songeur...

... « Le Président de la L.S.H.G. a démissionné avec effet immédiat. Il est accusé d'avoir touché une commission « au noir » d'un million de francs – le Président, nous a menti – la L.S.H.G. dépose une plainte pénale contre son ex-président – IMG devra-t-il rendre les millions du hockey ? – La L.S.H.G. a récemment emprunté deux millions à la Fédération Internationale – le Président de la Fédération Internationale de Hockey sur Glace déclare que sur le plan de la réalisation des patinoires, la Suisse est bloquée sur la case « Moyen Age » ...

Devant l'attitude « directrice » des clubs, comment envisager sereinement les relations des prochaines années ? Le souhait permanent des patinoires d'être considérées et reconnues en qualité de partenaire véritable, afin de contribuer au développement du hockey sur glace, se heurte à une attitude hautaine, souvent inacceptable, de la part des clubs. A cela, s'ajoute une perte de confiance des hauts dirigeants de la L.S.H.G. (représentée par les Présidents de la LN) impliqués dans des affaires d'escroquerie, de magouille et de pots-de-vin (voir articles de presse), et la situation pour les Directeurs de patinoires, à la veille de la saison 2003-2004, est pour le moins préoccupante...

On parle beaucoup de finances et de gros sous, et très peu de sport. Que deviendraient nos clubs locaux si les propriétaires d'installations décidaient de fixer les dates de la saison d'hiver sans en référer à quiconque ?

On parle de millions, de contrats publicitaires, de plainte pénale et on refuse de reconnaître et considérer la patinoire – maillon indispensable pour la pratique du hockey sur glace – en qualité de « partenaire véritable ».

Il est vraiment temps que la L.S.H.G. et les clubs s'occupent des jeunes et du développement du hockey, tout en respectant les infrastructures sportives indispensables qui sont mises à leur disposition. Les patinoires ne s'occupent pas de la gestion pratique du hockey sur glace. Que chacun se mêle de ses propres affaires, dans son secteur d'intervention et tout ira mieux.

A partir de là, une communication efficace et positive pourra s'établir entre le club et la patinoire. Seul un partenariat réciproque et durable permettra de construire et de progresser.

Et peut-être que très bientôt, si une coopération réelle s'instaure, on pourra déclarer, non pas :

Partenaire... vraiment ?

mais...

« Vraiment partenaire »...

Bon été à tous.

Pierre Gueissaz

Note : La Ligue Régionale de Suisse Romande n'est pas concernée par cette prise de position. Depuis plusieurs années, cette recherche de partenariat est d'actualité et il semble que l'on s'achemine vers une solution... véritable!

PATI - INFO VOUS PROPOSE :

Assemblée Générale à Sion

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relate toutes les activités durant l'année pour notre Association

Fête de la Glace

Le constat est unanime, le patinage public est en diminution significative partout. La « Fête de la Glace » serait-elle l'occasion d'attirer, de manière durable, de nouveaux adeptes dans nos installations ?

Deuxième Séminaire des Gestionnaires de Patinoires

Le deuxième Séminaire des Gestionnaires de Patinoires s'est déroulé à Sion les 3 et 4 juin 2003

Rencontre avec la Ligue Régionale Amateurs de Hockey de Suisse Romande

Le bilan de la saison 2002-2003 et la reconduction, sans modification, de la convention pour la saison 2003-2004 figuraient à l'ordre du jour de notre rencontre annuelle. Des modifications du règlement technique sans consultation préalable des patinoires ont provoqué un débat animé...

PATI - INFO VOUS PROPOSE :

Assemblée Générale à Sion

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale relate toutes les activités durant l'année pour notre Association

Fête de la Glace

Le constat est unanime, le patinage public est en diminution significative partout. La « Fête de la Glace » serait-elle l'occasion d'attirer, de manière durable, de nouveaux adeptes dans nos installations ?

Deuxième Séminaire des Gestionnaires de Patinoires

Le deuxième Séminaire des Gestionnaires de Patinoires s'est déroulé à Sion les 3 et 4 juin 2003

Rencontre avec la Ligue Régionale Amateurs de Hockey de Suisse Romande

Le bilan de la saison 2002-2003 et la reconduction, sans modification, de la convention pour la saison 2003-2004 figuraient à l'ordre du jour de notre rencontre annuelle. Des modifications du règlement technique sans consultation préalable des patinoires ont provoqué un débat animé...

Ce que j'en pense



Depuis un mois, des centaines de personnes me demandent ce que je pense de «la guerre», comme ils disent. Comme personne n'écoute la réponse, je vais répéter — sur le papier — ce que j'en pense.

Premièrement, je pense que cette guerre n'en est qu'une parmi les millions qui éclatent à chaque seconde que la terre tourne. Les vaches et les cochons qui attendent d'être abattus dans les abattoirs du monde entier sont en guerre. Et ils sont tous vaincus. Les poulets qui attendent d'avoir la tête coupée pour finir dans nos assiettes sont en guerre. Les mouches qui volent autour de votre table de pique-nique et que vous allez écraser sont en guerre.

Mais ces guerres, comme celle en Irak, ne sont pas de vraies guerres. Une vraie guerre, à l'instar d'un vrai match de basket, nécessite deux camps plus ou moins égaux, qui se battent jusqu'à la victoire finale. Pour une vraie guerre, il faut être deux. En Irak, il n'y avait qu'une équipe.

Des guerres, il y en a aussi qui déchirent des familles, des couples, des individus. Il y a des victimes partout. Si la télévision le voulait, elle pourrait nous inonder à tout moment des horreurs de ces guerres.

Deuxièmement, ce qui me surprend le plus, ce sont les gens que j'entends tout autour de moi, qui pensent savoir, *eux*, ce qui est *bon* pour le monde. Ils prétendent savoir ce qui est vrai et faux, bien et mal, juste et injuste. Mais les gens ne savent même pas ce qui est bon pour leur propre famille. Ils ne savent même pas ce qui est bon pour eux-mêmes. Donc, dites-moi, comment quelqu'un peut-il prétendre savoir ce qui est bon pour le monde.

Ça me rappelle toutes ces personnes qui rôdent autour du monde sportif et pensent savoir, *elles*, ce qu'un entraîneur *devrait* faire et ce qui est *bon* pour l'équipe. Ces personnes n'ont pas un centième des informations et des connaissances de l'entraîneur, mais elles pensent savoir, *elles*, ce qu'il devrait faire.

C'est fascinant. Comme l'humanité peut être ignorante.

To Bush or not to Bush? This is the question. Mais est-ce vraiment la question? La véritable question est peut-être: «Jusqu'où va notre ignorance?» Peut-être que plus nous croyons savoir et plus nous sommes ignorants.

Troisièmement, je hais la guerre. Je hais la guerre depuis le jour où, à 8 ans et sous le soleil rayonnant de Californie, j'ai vu un teckel se faire écraser par une voiture. La tête était ici, la queue était là et entre les deux, une mare de sang. Je hais la guerre. Jadis, j'ai failli devenir fou. Quarante-six ans plus tard, je peux encore le devenir. □

ASSEMBLEE GENERALE « A.P.A.R. & T. »

Hôtel du Rhône - Sion – mercredi 4 juin 2003

Présence des

Patinoires

LEYSIN	CACLARD Alain
TRAMELAN	VUILLEUMIER Jean-Claude
CHAMPERY	LAMBLIN Charles
CHATEAU-D'OEX	LENOIR Georges
SAINT-IMIER	DESSAULES Gérard
MOUTIER	SCHNEGG Olivier
MEYRIN	GRUTER Eric
MEYRIN	DUPERRIER Robert
GENEVE	MULLER Jacques
GENEVE	BUNTSCHU Bernard
GRAND-LANCY	MENOUD Alain
MONTHÉY	SCHUPBACH Jean-René
MONTHÉY	MORISOD Sébastien
FLEURIER	JEANNET Jacques
NENDAZ	FOURNIER Fabien
THONEX	EHINGER Jean-Pierre
PONTS-DE-MARTEL	JEAN-MAIRET Eric
SION	BICHET Ignace
SION	DONZE Jean-Claude
LUGANO	MAZZOLINI Antonella
LAUSANNE	ROBERT Yves
LAUSANNE	BARASCUD Christian
SAIGNELEGIÉ	FEUZ Jean-René
PORRENTRUÏ	AUBRY Marcel
NEUCHÂTEL	HENRIOUD Claude-Alain
VALLEE-DE-JOUX	MASSON Jacques
BULLE	BOTH Dominique
FRIBOURG	BUCHMANN Christian
VERBIÉ	PETERER Thomas
PRILLY-MALLEÏ	GUEISSAZ Pierre

Excusés :

Delémont
La Chaux-de-Fonds
Martigny
Morges
Vallorbe
Le Locle

1. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 mai 2002, à Thônex

Le procès-verbal est accepté sans modification, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

A) ACTIVITES GENERALES

- Deux séances du Comité de Direction
- Une séance A.P.A.R. & T.
- Deux parutions du Pati-Info
- Information à diffuser auprès des patinoires
- Collaboration L.S.H.G. - A.P.A.R. & T.
- Cours de Maîtres de Glace
- Relations S.P.A.S. – A.P.A.R. & T.

Voici les nombreuses activités réalisées par notre Association durant l'année 2002-2003, activités détaillées comme suit :

Mandats 2002-2003

1. Parution du bulletin d'information « Pati-Info »

No. 31 - juin 2002

No. 32 - décembre 2002

2. Promotion - information - affiliation des patinoires

36 patinoires affiliées. Chaque canton doit maintenir l'intérêt auprès de « ses » patinoires et les informer des objectifs de notre Association. Promotion et intervention auprès des nouvelles patinoires du canton de Fribourg et du canton du Tessin, par les cantons concernés.

3. Etablissement du calendrier en Suisse Romande et au Tessin Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres

Convention signée entre la L.S.H.G. et l'A.P.A.R. & T. pour la saison 2002-2003.

« Organisation des matches des catégories Espoirs »

Véritable collaboration en vue entre la L.S.H.G. - les arbitres - l'A.P.A.R. & T.

Mise en place d'un système permanent de communication et d'information.

Bilan saison 2002-2003

Séance L.S.H.G. - Arbitres - A.P.A.R. & T. :

- Rencontre à Thônex le 22 mai 2002
- Séance (PV) dans Pati-Info juin 2002

4. Parution de l'Annuaire A.P.A.R. & T. 2002-2003

Ce bottin de ressources humaines et physiques de chaque patinoire est une « mine » de renseignements précieux et indispensables.

Chaque patinoire doit transmettre immédiatement toute modification intervenue dans sa patinoire afin de maintenir en permanence notre annuaire à jour.

5. Cours de maîtres de glace

Le cours de formation de maîtres de glace s'est déroulé à Tramelan les 28 et 29 avril 2003 en présence de plus de 60 participants.

6. Site Internet

Le site Internet A.P.A.R. & T. est mis à jour, et toutes les patinoires sont incluses à l'exception de Morges, Yverdon, Fleurier et Delémont.

Olivier Schnegg s'engage à « réactualiser » notre site en permanence, n'oubliez pas de lui transmettre les modifications éventuelles.

Adresse de notre site : www.patinoires.ch

Merci à Olivier pour son excellent travail.

B) REUNION COMITE DIRECTEUR

Deux séances durant l'année : Novembre 2002
Février 2003
(nombreux échanges par E-mail)

Principaux points traités

- Pati-Info
- Cours Maîtres de glace
- Relations L.S.H.G. - Arbitres - A.P.A.R. & T. (convention)
- Annuaire A.P.A.R. & T. + Identité romande 2003
- Certificat de service
- Préparation séances A.P.A.R. & T. - Assemblée Générale
- Mérite François Chevillat
- Agenda Sport
- Internet : - Site A.P.A.R. & T.
- Adresse électronique
- Cotisations 2002-2003
- Collaboration avec nos collègues Français
- S.P.A.S. – A.P.A.R. & T.
- Séminaire des Gestionnaires de patinoires
- Assemblée Générale

C) REUNION A.P.A.R. & T.

Séance du 4 décembre 2002, à Lausanne

- Annuaire A.P.A.R. & T. - Certificat de service - Identité romande
- Cours de formation des maîtres de glace
- Pati-Info
- L.S.H.G. - Convention 2002-2003 - Bilan de la saison
- Statuts A.P.A.R. & T.
- Relations S.P.A.S. - A.P.A.R. & T.
- Assemblée Générale 2003
- Séminaire des Gestionnaires de patinoires
- Cotisations 2002-2003
- Internet et site A.P.A.R. & T.

D) REUNION DE LA S.P.A.S.

Aucune activité « commune » durant cette année.

E) COTISATIONS 2002-2003

Fr. 150.-- par patinoire.

Deuxième surface de glace est imposée à Fr. 100.--.

Cotisation pour deux surfaces de glace : Fr. 250.--.

36 patinoires affiliées.

CONCLUSIONS

L'A.P.A.R. & T. termine sa quinzième année d'activité et j'en profite pour remercier mes collègues du Comité de Direction pour leur soutien, leur disponibilité et leur enthousiasme.

Au moment de conclure, je vous répète encore et toujours que votre « implication active » est indispensable à la bonne marche de l'A.P.A.R. & T., l'unique possibilité d'aller de l'avant, d'évoluer, de définir et de réaliser vos objectifs.

Notre dynamisme et notre vitalité, c'est vous...

PERSPECTIVES

Les perspectives sont identiques à celles de l'année dernière et se situent à deux niveaux :

- Le concret de chaque jour, la réponse immédiate à la demande, la solution à votre problème. Nos installations doivent « tourner », la satisfaction des utilisateurs et de nos patrons « prime » sur tout. Ce quotidien nécessite beaucoup de notre énergie.
- Au second niveau, les perspectives sont philosophiques ou techniques des dossiers difficiles à traiter parce que leur réalisation n'est possible qu'à moyen ou à long terme.
 - la reconnaissance de la profession de maître de glace
 - le portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en suisse
 - la mise sur pied d'une « francophonie » des patinoires avec des échanges fructueux, des communications permanentes, sur le plan international.

Au début de notre seizième année d'activité, les défis sont nombreux avec le risque de s'engager toujours plus. Votre Comité reste disponible pour répondre à toute demande collective ou individuelle.

Merci pour votre présence, votre participation et votre confiance.

3. Rapport du trésorier - Année 2002-2003

A. P. A. R. & T.

Patinoires romandes et tessinoises contactées par lettre en juin 2002 :	36
Patinoires affiliées à l'A.P.A.R. & T :	36
Patinoires avec cotisations 2002 (Fr. 150.--) :	35

ACTIF

Total en caisse au 30 avril 2002	
Post Finance, compte 10-19744-5	Fr. 13'390.45

RECETTES

Total cotisations 2002 (35) :	Fr. 6'250.--
Cotisations 2001 - en retard (1)	Fr. 150.--
Publicité : - ZUKO	Fr. 300.--
- REPELEC	Fr. 300.--
- SAFE André Stucki	Fr. 500.--
- AXIMA	<u>Fr. 500.--</u>
	Fr. 1'600.--

Inscriptions Cours de Maîtres de Glace Bulle 2002	Fr. 9'640.--
Intérêts nets	Fr. 27.05
Frais déplacements non encaissés par le bénéficiaire	Fr. 107.50

Total RECETTES **Fr. 17'774.55**

DEPENSES

Cours de Maîtres de Glace, Bulle 2002	Fr. 11'595.50
Pati-Info : juin et décembre 2002	Fr. 1'264.70
Assemblée générale A.P.A.R. & T. et frais de représentation	Fr. 591.65
Comité A.P.A.R. & T.	Fr. 238.50
Séminaire de Gestionnaires de patinoires	Fr. 500.--
Site Internet	Fr. 436.85
Versements crédités	Fr. 25.50

Total DEPENSES **Fr. 14'652.70**

BENEFICE DE L'EXERCICE **Fr. 3'121.85**

TOTAL EN CAISSE AU 30 AVRIL 2003 : **Fr. 16'512.30**

=====

Note : Cotisation 2002 non payée : Vallorbe Fr. 150.--
Cotisation 2003 payée à l'avance : Sierre Fr. 150.--

4. Rapport de l'organe de contrôle

à l'intention de l'Assemblée Générale Ordinaire
des membres de l'

**ASSOCIATION DES PATINOIRES ARTIFICIELLES
ROMANDES ET TESSINOISES**

(A.P.A.R. & T.)

à Sion, le 4 mai 2003

Monsieur le Président,

Madame,

Messieurs,

En notre qualité d'organe de contrôle, nous avons vérifié, conformément aux dispositions légales, les comptes annuels arrêtés au 30 avril 2003.

Nous avons constaté que les écritures comptables sont tenues avec exactitude.

Sur la base de notre examen, nous proposons à l'Assemblée d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Robert Duperrier

Prilly, le 2 mai 2003

5. Décharge du Comité

Le Comité de Direction est déchargé, à l'unanimité et avec remerciements pour le travail accompli.

5.1 Nomination des vérificateurs des comptes (2003-2004)

1. Robert Duperrier, Meyrin
2. Bernard Buntschu, Genève

5.2 Election du Comité de Direction

L'Assemblée Générale désigne un Comité de Direction pour une période de deux ans, renouvelable, composé des personnes suivantes :

- Alain Caclard, Leysin
- Dominique Both, Bulle
- Claude-Alain Henrioud, Neuchâtel
- Jacques Müller, Genève
- Olivier Schnegg, Moutier
- Pierre Gueissaz, Lausanne

Un grand merci à ces collègues pour leur engagement important et apprécié.

6. Information S.P.A.S.

Aucune activité « commune » n'est à signaler durant l'année 2002-2003.

7. Mise à jour de l'Annuaire 2003-2004 et Identité romande et tessinoise

Comme mentionné précédemment, l'Annuaire A.P.A.R. & T. est une mine de renseignements indispensables. Les commentaires, remarques, suggestions, de votre part, ne pourront qu'améliorer le contenu tout en étoffant la qualité de l'information. Ne pas oublier de communiquer toute modification à l'intérieur de vos patinoires au moyen des feuilles spécifiques à Claude-Alain Henrioud. Ne pas oublier les adresses E-mail.

Echéancier : 30 septembre 2003

Identité romande et tessinoise

Nous vous rappelons que cette carte personnelle donne droit à la gratuité pour l'accès et l'utilisation des installations membres de l'A.P.A.R. & T. (pour autant que celles-ci ne soient pas louées à des tiers). Nous précisons que certaines installations communales appliquent des règlements précis excluant ce type de faveurs.

Ne pas oublier d'informer votre personnel de l'accès libre et autorisé dans les installations concernées. Un « spécimen » de cette carte serait judicieux !

Responsable de l'Annuaire et Identité romande et tessinoise :

Claude-Alain HENRIOUD
Patinoires du Littoral
4, Quai R.-Comtesse
2000 Neuchâtel

Echéancier : 30 septembre 2003

Le bout du lac de Joux gèle par surprise

Malgré une bise importante durant la nuit, quelques Combiens privilégiés et très étonnés ont profité d'un petit secteur pour patiner.

LE SENTIER La météo n'en est pas à un caprice près. Alors que la bise a atteint une vitesse allant jusqu'à 70 km/h dans la nuit de samedi à dimanche, rendant normalement impossible le gel du lac, une petite banquise s'est formée au Sentier en raison du froid persistant. Contre toute attente, le premier drapeau vert de l'hiver a pu être hissé sur un petit kilomètre carré, pour la plus grande surprise des riverains, lesquels ont couru chercher leurs patins et téléphoner à leurs amis. Ainsi, dans l'après-midi, une soixantaine de Combiens étaient visibles, tous arborant un grand sourire, d'autant que la glace était plutôt de bonne qualité selon quelques habitués. «Une partie du lac Ter a également pu être ouverte, explique Jean-Daniel Meylan, l'un des deux surveillants. Avec ces conditions, ce scénario était peu probable, mais les quelques centimètres constatés ont permis de donner le feu vert dans la matinée.»

Une chance avant le redoux annoncé ces prochains jours, sur-



tout s'il est accompagné de neige, ce mélange ayant le pouvoir de fermer provisoirement la patinoire naturelle. A moins d'un petit miracle, qui verrait la petite

bande prise d'assaut s'allonger comme l'an dernier, ce qui était malgré tout loin d'être le cas ce week-end.

Cédric Jotterand / R. K.

Comme le jeune Clemens, une soixantaine de personnes ont accouru pour profiter de la petite banquise.

Thierry Porchet / Flash Press

8. Mandats 2003-2004

1. Parution du bulletin d'information « Pati-Info »
2 parutions par année (juin et décembre).
2. Promotion - information - affiliation des patinoires.
3. Etablissement du calendrier en Suisse romande et tessin
Collaboration avec la L.S.H.G. et les arbitres
Partenariat Patinoires / propriétaires et L.S.H.G. / locataire
Signature convention L.S.H.G. - A.P.A.R. & T.
Organisation des matches catégories Espoirs
Saison 2003-2004.
4. Annuaire 2003-2004.
5. Site Internet
6. Cours de maîtres de glace 2004.
7. Projet de collaboration avec les patinoires françaises et francophones.
8. Achats en commun
(sous réserve de demandes précises des patinoires et particulièrement des besoins des maîtres de glace).
9. Agenda Sport - Gestion des surfaces de glace ou installations sportives par l'informatique - Projet réactualisé
 - Nouvelle version
 - Facturation intégrée
10. Mérite François CHEVILLAT
11. Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse
 - Etude de faisabilité
 - Plan de recherche, contrat avec l'E.P.F.L. de Lausanne (en attente)
Manuel - Directives d'entretien des installations (en attente).

9. Pati-Info

Le Pati-Info sera publié deux fois par année, en juin et décembre.

Parution du prochain numéro : juin 2003

Donnez-nous de vos nouvelles, écrivez-nous, racontez-nous ce qui se passe dans votre région, vos projets, vos manifestations, vos réalisations.

Proposition / contenu : 1-2 pages techniques (chefs de glace)
responsable ?

1-2 pages administration (secrétariat)
responsable ?

1 page arbitres Qui ?

1 page L.S.H.G. (clubs) Qui ?

Nouveau

Rubrique cantonale

1 page Valais

1 page Neuchâtel

1 page Jura

1 page Genève

1 page Fribourg

1 page Vaud

1-2 pages Patinoires francophones

Publicité - Sponsor - Argent

Nous attendons avec impatience de vos nouvelles ?

Quelle patinoire se présente pour le Pati-Info de décembre 2003 ?

Contactez-nous rapidement !

10. Site Internet A.P.A.R. & T.

Le site de notre Association est « opérationnel ». La majorité des patinoires possède une adresse E-mail, certaines un « site » très intéressant, à découvrir et à visiter. On retrouve actuellement une liste de « sponsors – partenaires » et Olivier va créer une page « forum », afin de susciter les échanges directs entre les patinoires pour des questions ou problèmes spécifiques.

L'idée est d'informer tous les collègues et personnes intéressées sur les manifestations et spectacles « programmés » dans les patinoires romandes et tessinoises.

Pour être attractif, notre site doit être à jour, à vous de communiquer à Olivier les activités de votre région.

Adresse de notre site : www.patinoires.ch

Pour les nombreux amateurs de l'informatique (dont votre serviteur), Olivier a préparé un « petit aide-mémoire informatique » précieux et apprécié. Merci Olivier pour ton excellente prestation et surtout allez consulter « votre site »...

vom Davoser Spengler Cup



Petit aide-mémoire informatique

L'informatique, si elle nous rend de grands services à également ses propres limites.

Sans vouloir prétendre être spécialistes en la matière, il me paraît important, au vu des expériences plus ou moins bonnes faites jusqu'à maintenant de rappeler quelques règles élémentaires.

Pour aller du plus simple au plus compliqué, je vais traiter les textes, les images et la transmission de tous ces documents.

Les textes

Les textes n'offrent en général pas de problèmes de taille de fichier (à moins qu'il ne contienne une ou plusieurs illustrations non traitées ; il m'est déjà arrivé de recevoir un texte de 2,5 MO avec une toute petite illustration !

Evitez d'utiliser des polices trop fantaisistes pour vos e-mails car chacun ne dispose pas forcément cette dernière et vous serez déçus du résultat obtenu !

Utilisez un corps de caractère de 11 points maximum.

Les images pour le pati-info

Le problème majeur des photos est leur taille. En effet, si l'on ne prend pas quelques précautions, cela peut très vite devenir volumineux... Si vous utilisez un scanner pour numériser une photo, le programme qui l'accompagne vous permet de régler quelques paramètres, donc :

Scannez vos photos à une résolution de 300 à 400 dpi maximum, c'est largement suffisant pour l'impression. Profitez de l'enregistrer directement en nuances de gris, c'est moins volumineux et elle ne sera de toute manière pas imprimée en couleurs. La taille idéale est de 9 par 13 cm, format horizontal ; on peut ainsi en placer deux par page ou une à la fin d'une demi-page de texte.

S'il s'agit d'un dessin au trait, utilisez le mode « trait » de votre scanner. La taille du fichier est ainsi considérablement réduite.

Enregistrez vos images en format JPEG (JPG). La qualité obtenue est largement suffisante pour le pati-info par exemple et le volume est réduit.

La transmission des fichiers

Il faut savoir que l'e-mail ne donne pas une garantie absolue sur la transmission des fichiers. C'est très dépendant de la configuration de votre machine, de votre fournisseur d'accès Internet et de la qualité de votre connexion (modem). Dans certains cas, votre service E-mail vous impose des limites en taille ou en nombre de fichiers joints. Si vous utilisez une connexion Internet habituelle (sous-entendu pas une connexion professionnelle dans votre entreprise), les quelques règles suivantes devraient être respectées :

La taille de l'ensemble des pièces jointes ne devrait pas dépasser 1 MO. Si c'est le cas, vous avez meilleur temps d'envoyer plusieurs mails et d'attacher moins de documents ou de séparer texte et illustrations (en indiquant où elles se trouvent dans le texte).

Mentionner dans le message le nombre et le contenu des pièces jointes, par sécurité. En cas de problème, nous serons avertis. Dans certains cas, si l'une des pièces jointes pose un problème de transmission, celles qui suivent ne sont pas envoyées. nous ne pouvons donc pas douter qu'il manque quelque chose.

Voilà, j'espère que ces quelques éléments pourront vous être utiles et je reste à votre disposition si vous avez des questions plus précises ; je tenterai d'y répondre au mieux.

Olivier

11. Bilan L.S.H.G. - A.P.A.R. & T.

La convention concernant l'organisation des matches de catégories Espoirs a été signée par les représentants de la Ligue Suisse de Hockey sur Glace (Région romande), par les Arbitres et par l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises, et ce pour la saison 2002-2003.

Le bilan de cette saison 2002-2003 est positif et la collaboration entre les trois instances est fructueuse.

Pour la saison 2003-2004, il a été souhaité :

- de signer la convention réactualisée pour la saison 2003-2004
- de reconduire l'expérience des 2 h.15, pour certaines catégories
- la L.S.H.G. donnera rapidement les dates début et fin de championnat, la durée exacte des matches, ainsi qu'une information générale sur la saison 2003-2004.
- une rencontre est souhaitée avec la L.S.H.G. et les arbitres avant le début de la saison 2003-2004.

12. Formation des maîtres de glace

Ce dossier est la première priorité de notre association. Plusieurs séances de travail se sont déroulées pour aboutir au cours de formation de maîtres de glace les 28 et 29 avril 2003 à Tramelan, avec plus de 60 participants.

Le cours de maîtres de glace aura lieu chaque année et le prochain se déroulera au mois d'avril 2004 (dates exactes et lieu à préciser).

13. « Mérite François Chevillat »

Le Mérite François Chevillat a été créé le 1er janvier 1996 afin de perpétuer cet esprit dynamique, créatif et novateur.

Eligibilité : Une personne ou un groupe de personnes ayant contribué

- à l'avancement de la profession au niveau technique
- à l'avancement de la reconnaissance de la profession de maîtres de glace
- en proposant toute innovation technique ou administrative susceptible de faciliter la gestion des installations

Prix : Une oeuvre d'art intitulée
« Mérite François Chevillat »

Jury : Comité de Direction A.P.A.R. & T.
Celui-ci se garde le droit de ne pas décerner le
« Mérite François Chevillat » si la qualité des dossiers
est jugée insatisfaisante

Date limite : 31 octobre 2003
pour remise des dossiers de candidature

Informations : Pierre Gueissaz

14. Cotisations 2003-2004

Fr. 150.-- par patinoire, 36 patinoires affiliées.
La deuxième surface de glace est imposée au tarif de Fr. 100.--.
Cotisation pour 2 surfaces de glace : Fr. 250.--.

La Vallée ouvre sa bourse pour le tourisme

Au terme de débats parfois critiques, les trois communes ont décidé d'allouer 100 000 francs de plus à leur office de promotion. Son directeur explique pourquoi.

RALLONGE 350 000 francs, tel sera le nouveau budget pour la promotion touristique à la Vallée. Avec un enthousiasme diffusé de L'Abbaye au Chenit, les trois conseils communaux ont finalement accepté d'allouer 100 000 francs de plus que ces dernières années à l'office com-
bier. Mais quelques critiques ont surgi lors des débats, certains se demandant à quoi cette rallonge va bien pouvoir servir, regrettant aussi une information dé-
faillante durant l'hiver. «Notre budget n'a pas bougé pendant huit ans, alors que les tâches n'ont cessé d'augmenter, rappelle le directeur Thomas Waser. Guichet ouvert trois cent soixante-cinq jours par an, foires nationales et internationales, vi-

sites de presse, manifestations et brochures témoignent du développement de nos activités. Il devenait donc indispensable de réajuster les moyens à disposition.» Désormais, L'Abbaye contribuera à hauteur de 80 000 francs, Le Lieu 42 000 et Le Chenit 180 000.

Sport, famille, nature

Une enveloppe dans laquelle Vallée de Joux Tourisme va puiser afin d'accentuer encore la promotion de la région, éditer des prospectus, cartes et guides touristiques et ouvrir un point d'information au Pont durant l'été. «Les collaborations avec les régions voisines et notamment Vallorbe seront également intensifiées, précise Thomas Wa-

ser. Des publications communes vont d'ailleurs voir le jour d'ici à deux semaines.» Reste que la Vallée ne sera jamais Gstaad et que ses moyens, même réévalués, limitent les ambitions. «Nous voulons nous faire davantage remarquer dans nos marchés principaux avec une priorité qui est la Suisse alémanique, poursuit le directeur. Ce nouveau budget reste petit à l'échelle cantonale et ne signifie pas que le tourisme va se développer de manière exponentielle. On peut cependant faire un bon travail de fond pour promouvoir des activités axées sur la famille, les randonnées et le sport. Une offre qui est adaptée aussi bien à la Vallée qu'à ses habitants.»
Cédric Jotterand



Thomas Waser, le directeur de Vallée de Joux Tourisme, veut intensifier la collaboration avec les régions voisines. Alain Rouèche

15. Divers

A) Statuts A.P.A.R. & T.

1. Actuellement, l'exercice comptable de l'A.P.A.R. & T. débute le 1^{er} mai pour se terminer le 30 avril. La tenue des comptes est perturbée par l'encaissement des inscriptions au cours de Maîtres de Glace et le versement des cotisations « à cheval » sur l'année comptable A.P.A.R. & T.

Afin de simplifier la tenue des comptes, le Comité de Direction suggère la modification suivante :

Année comptable =	année civile : 1 ^{er} janvier – 31 décembre
Année 2003	: 1 ^{er} mai – 31 décembre
Année 2004	: 1 ^{er} janvier – 31 décembre

2. Le Comité de Direction propose la candidature de Alain Caclard, de Leysin, en qualité de nouveau trésorier de l'A.P.A.R. & T.
3. Le Comité de Direction propose, pour chaque paiement, la signature collective à deux. Les personnes autorisées pour représenter l'Association sont :
 - Alain Caclard, trésorier, Leysin
 - Claude-Alain Henrioud, secrétaire, Neuchâtel
 - Pierre Gueissaz, président, Lausanne

Les membres acceptent, à l'unanimité, les trois propositions proposées par le Comité de Direction.

B) Achats en commun

Les patinoires intéressées à acheter des articles en commun sont priées de faire parvenir leurs intentions au Comité Directeur. Le principe des achats en commun avec une centrale d'achats et une participation au chiffre d'affaires devraient susciter l'intérêt général d'autant plus que les transactions se traduisent par des achats à des conditions favorables.

Nous restons donc à l'écoute des patinoires intéressées ?

C) Portrait-robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse

- Etude de faisabilité
- Plan de recherche, contrat avec l'E.P.F.L. de Lausanne

Ce dossier n'a pas évolué durant cette année. Il nécessite un engagement important de la part des patinoires romandes. L'E.P.F.L. est toujours intéressée à collaborer pour l'avancement de ce dossier.

Pour rappel, nous reproduisons la décision prise à l'Assemblée Générale de 1994 :

L'élaboration d'un document intitulé « Portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse » avec la collaboration de l'E.P.F.L. constitue également un important dossier à traiter.

Les membres de l'A.P.A.R. & T. acceptent un investissement maximum de Fr. 4'000.-- pour mener à bien ce projet. Le Comité de Direction mettra tout en œuvre pour la réalisation concrète de ce document sans avoir à déboursier ce montant financier à disposition. Yves ROBERT propose que la S.P.A.S. participe pour 50% des frais (Fr. 2'000.--) pour l'élaboration du portrait robot d'une patinoire artificielle modèle en Suisse. Le Comité de Direction assurera le suivi du dossier auprès de la S.P.A.S.

Il est évident que la réalisation de ce mandat signifierait un avantage considérable pour les projets de construction des nouvelles patinoires artificielles en Suisse. Quelles sont les patinoires intéressées à faire avancer ce dossier majeur ?

Rédaction d'un manuel :

DIRECTIVES D'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS

- Manque de ressources « humaines » pour mener à bien ce dossier.

D) Tour de table par thème

- Synthèse des cahiers des charges du personnel en vigueur dans les patinoires.
- Etablir un cahier des charges « type ».
- Profil idéal du « Maître de Glace ».
- Chaque patinoire fait parvenir son cahier des charges à Dominique Both, Espace-Gruyère, à Bulle, qui se chargera de la synthèse et établira un cahier des charges « type ».

Machinerie

- Château d'Oex, travaux non terminés, chape de béton non coulée au début de la saison 2002-2003. Décision de faire de la glace sans « chape de béton ».

Fabrication de la glace sur la tuyauterie.

Expérience positive, aucun dommage, saison sauvée.

- Genève, remplacement des collecteurs et conduites frigorifiques sur les deux pistes. A mandaté une Entreprise de « tuyautage » pour l'exécution des travaux.

Surfaceuses

- Patinoires qui planifient le remplacement de leur surfaceuse à court terme :
 - Genève
 - Lausanne
 - Champéry
 - Leysin
 - Château d'Oex
 - Fribourg

Pose publicité

- Sion recherche la meilleure solution (qualité – prix) pour la pose de la publicité sur le ring. Actuellement, il semble que la meilleure solution consiste à la pose d'un plexiglas contre le ring (si possible aux frais du club) et de glisser la publicité entre le plexiglas et le ring. Visibilité bonne, remplacements ou changements facilités.

Les auto-collants collés directement sur le ring ne résistent pas; de plus, leur coût de remplacement est élevé.

Ring et protection verre ou plexiglas

- La solution idéale est la protection en verre, verre trempé deux couches, feuilleté au milieu, mais prix élevé. Demander plusieurs offres, peut varier du « simple au double » selon les fournisseurs.

Attention à l'épaisseur et à la qualité du verre avant de passer la commande!

Revêtements de sols

- Existe-t-il une solution idéale ? Problèmes importants générés par les revêtements de sols. Beaucoup de choix et de différence de qualité. Leysin a demandé des offres pour trois vestiaires. Montant des offres varie entre Fr. 30'000.-- et Fr. 70'000.-- ?

Le revêtement de sol à « pastilles », type Pirelli semble une référence stable, mais la prudence reste de mise!

Bâtiment

- Porrentruy demande si la dimension de la patinoire (60 x 30 m.) peut être réduite, afin d'améliorer le confort et les dégagements prévus dans le nouveau projet de construction.

S'informer auprès de la L.S.H.G. (homologation ?) afin d'éviter tout problème ultérieur.

- Genève, après l'expérience de l'année dernière, a décidé d'acheter une patinoire sans glace qui sera exploitée en ville, pour une période de 3 à 3 ½ mois dès l'hiver prochain.

Les travaux d'amélioration de la patinoire des Vernets, devisés à Fr. 4'000'000.-- et acceptés par les autorités compétentes, n'ont pas été réalisés. Suite à l'opposition d'une Société.....

.....

Un nouveau projet pour les mêmes travaux a été demandé pour un montant de Fr. 8'000'000.--. A préciser que l'ensemble des travaux ne touchent pas à l'enveloppe extérieure du bâtiment.

- Leysin signale la problématique pour changer les lampes à une hauteur de 20 mètres avec l'échelle des pompiers... Quelle patinoire pourrait mettre à disposition une nacelle atteignant cette hauteur!

- E) Etudier la possibilité pour chaque patinoire d'installer un panneau ou support publicitaire, dans son installation, indiquant que la patinoire est « membre de l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises, » éventuellement réactualiser le « logo », promouvoir notre Association dans le réseau des patinoires.

Assemblée levée à 12 h.15

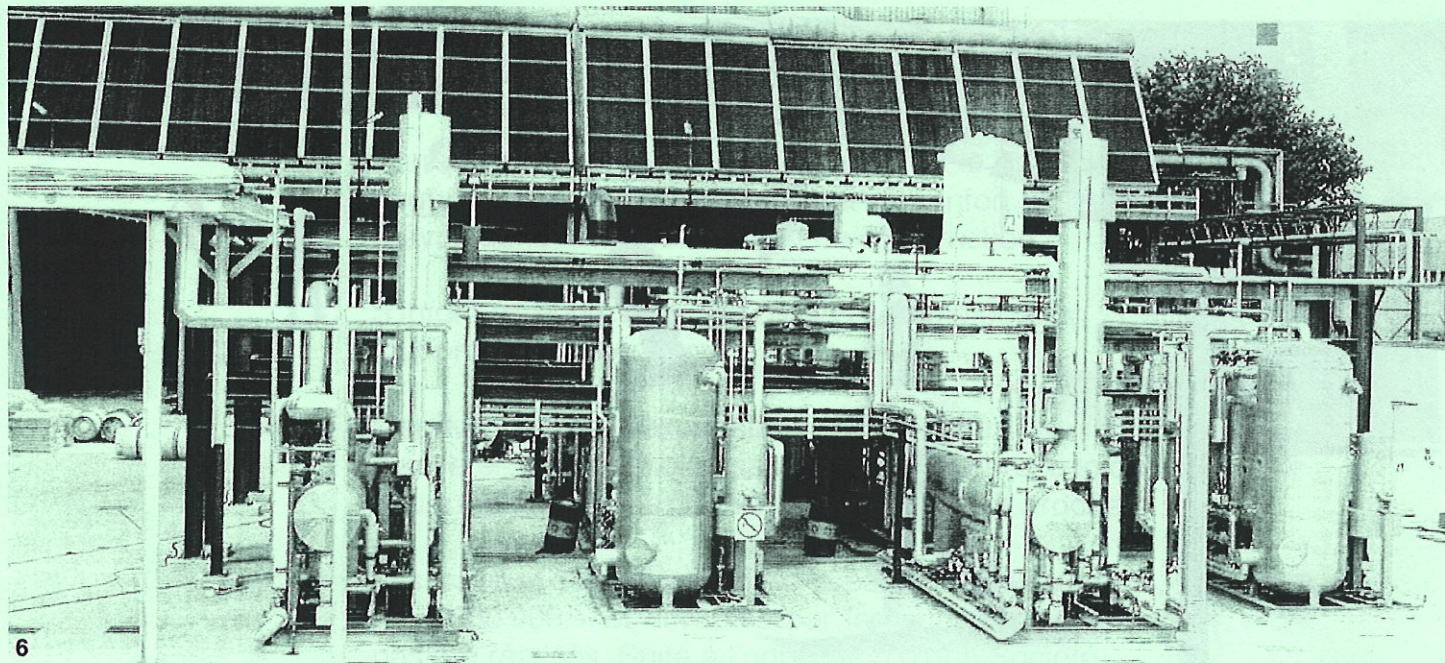
Lausanne-Malley, juin 2003

Le rapporteur : Pierre Gueissaz



Le froid sur mesure Axima Refrigeration



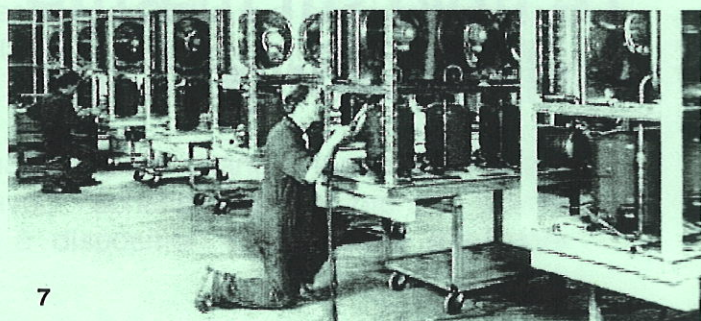


6

...le génie du froid dans le monde entier

Savoir-faire

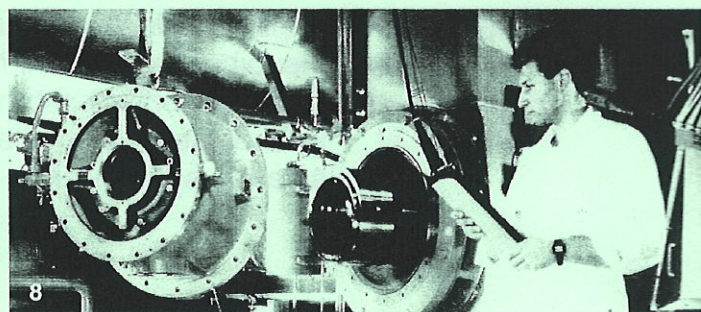
Les clients d'Axima Refrigeration tirent profit d'un réseau bien établi d'entreprises locales qui offrent une palette globale de services. Par ailleurs, de nouvelles possibilités s'offrent à eux au travers de la coopération, au-delà des frontières, de toutes les sociétés Axima Refrigeration. Toujours à la pointe du progrès technique, Axima Refrigeration dirige son propre département de recherche et développement, assure un échange d'expérience régulier en matière technique au sein du groupe des entreprises, participe activement dans des groupes d'études internationaux ainsi que dans différentes commissions pour les normes et les standards.



7

Services et maintenance

La technicité moderne de la production et du stockage implique de hautes exigences en termes de sécurité d'exploitation et de fiabilité des services et de la maintenance de l'infrastructure technique. Au moyen des prestations de services et pièces de rechange, Axima Refrigeration assure le suivi des installations frigorifiques pendant toute leur durée de vie et les adapte, si nécessaire, aux nouvelles exigences requises et aux nouvelles directives.



8

Repères chez Axima Refrigeration

- | | | | |
|------|--|------|---|
| 1876 | Fondation de la plus ancienne des entreprises Axima Refrigeration | 1997 | Première application industrielle de <i>Flow-Ice</i> dans une brasserie allemande |
| 1878 | Exportation d'installations frigorifiques en Inde et en Érythrée | 1998 | Première patinoire artificielle à CO2 comme agent réfrigérant à Dornbirn, Autriche |
| 1899 | Première patinoire artificielle à Lyon, France | 1999 | Halles de ski couvertes avec la piste la plus longue au monde (620 m) à Bottrop, Allemagne |
| 1920 | Compresseur turbo pour ammoniac | 2000 | CO2 comme agent réfrigérant pour application industrielle dans le secteur de la congélation en France |
| 1943 | Première pompe à chaleur pour le chauffage urbain à distance, à Zurich, Suisse | 2001 | Fondation d'Axima Refrigeration |
| 1956 | Compresseurs à pistons sans huile | 2002 | Axima réalise l'installation de la patinoire artificielle la plus grande au monde, avec une surface de 12 600 m ² , à Nishnij Nowgorod, Russie |
| 1997 | Puissance frigorifique à 25 g ammoniac / kW un succès de la recherche | | |



« ANIMATION DU PATINAGE PUBLIC »



« Patinage public »

Le patinage public, tel que proposé aujourd'hui, est tout sauf attractif et attirant. Tourner en rond, sur une surface de glace devient vite lassant et les amateurs de patinage attendent une « animation » digne de ce nom.

Qu'est-ce qui a changé dans le patinage public depuis quarante ans ? Alors que les patinoires à travers le monde se sont multipliées par dix pour atteindre le chiffre de 5'500, que le hockey sur glace et le patinage artistique ont vécu une évolution fabuleuse, le patinage public est resté le même!

Aujourd'hui, les principales animations du patinage public sont :

- Les soirées « disco »
- Les soirées « mousse »
- Les soirées « cinéma »
- Le « kart » sur glace
- Les jardins d'enfants pour les « petits »
- Les patinoires ludiques (Montpellier et Cholet)

Cette liste est loin d'être exhaustive mais elle reflète assez fidèlement les activités actuellement proposées dans les séances de patinage public. Les patinoires ludiques (en France, Montpellier et Cholet) sont des concepts intéressants. Elles sont conçues avec des éléments fixes, permanents, difficiles à modifier, et il faudra suivre cette expérience et analyser les résultats selon les critères de fréquentation, attractivité, plaisir et... rentabilité. Ces moyens d'animation grâce à des éléments fixes et permanents sont impossibles à appliquer sur une patinoire à utilisation multiple (hockey – patinage artistique – public).

Il est bon de se rappeler que 70% des patineurs « public » est composé de jeunes de 8 à 18 ans et que les activités proposées ne répondent pas nécessairement aux attentes de cette jeune clientèle.

Le point de départ d'une nouvelle réflexion quant à l'animation du patinage public est l'organisation et la mise sur pied d'une

Fête de la Glace 2003, fixée au dimanche 19 octobre

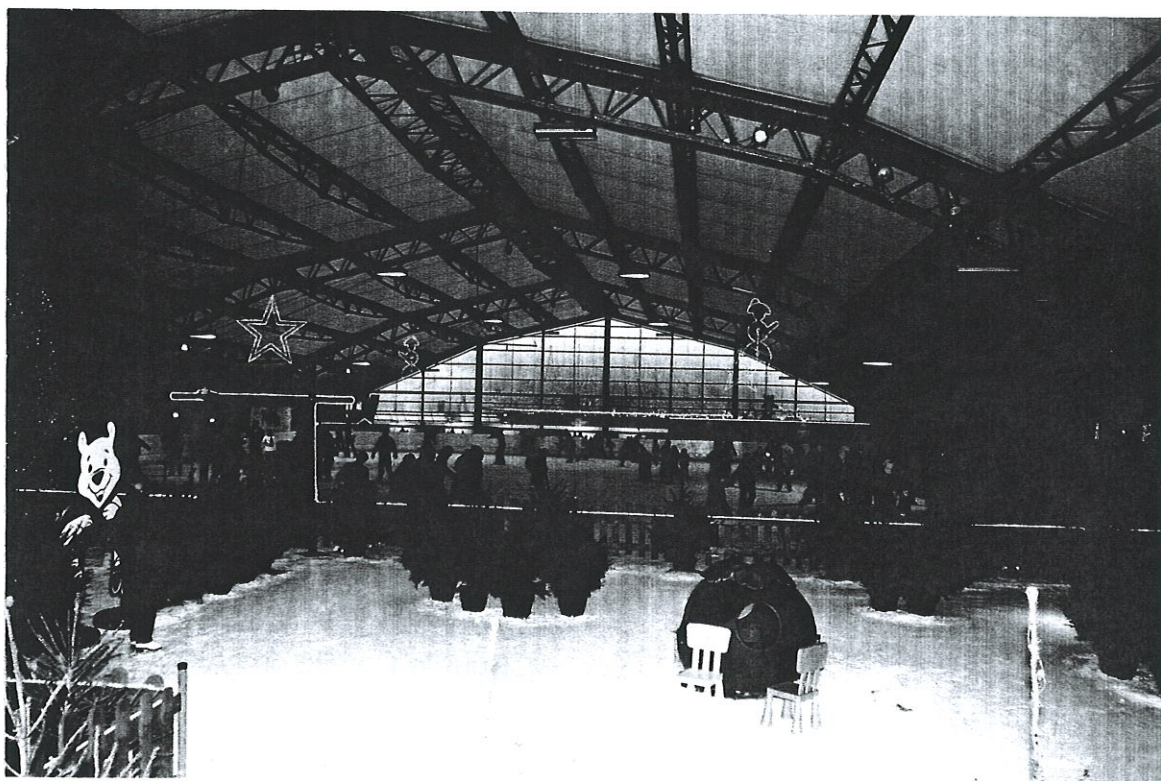
Nous reprenons l'expérience de nos collègues français et l'idée est de proposer des initiations, des exhibitions, des démonstrations auprès du grand public invité à « redécouvrir » les sports de glace.

En associant les clubs locaux, les responsables du hockey sur glace et du patinage artistique pour une journée « gratuite » (ou presque), l'impact auprès du grand public, en début de saison, devrait susciter un intérêt certain. L'objectif étant d'animer le patinage public plusieurs fois dans la saison, de surprendre, d'apporter du plaisir aux patineurs et, si possible, de les fidéliser et de leur donner envie de revenir.

Pour réussir cette « Fête de la Glace », la participation de tous est indispensable. Pour la première année, l'engagement de 25 patinoires est l'objectif à atteindre, et la date limite est fixée au **8 août 2003**.

Renseignements complémentaires : Comité de l'A.P.A.R. & T.

- Jacques Müller, Genève
- Claude-Alain Henrioud, Neuchâtel
- Alain Caclard, Leysin
- Dominique Both, Bulle
- Olivier Schnegg, Moutier
- Pierre Gueissaz, Lausanne – Malley



FETE DE LA GLACE 2003

Dimanche 19 octobre 2003

Note de présentation et d'information

Objet : Organisation de la Fête de la Glace 2003

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises organise la première « Fête de la Glace » qui se déroulera le dimanche 19 octobre 2003.

Cette manifestation romande et tessinoise, destinée au grand public, associera les clubs de sports de glace locaux qui pourront proposer des exhibitions, des démonstrations de patinage ou des animations en concertation avec la patinoire.

La Ligue Suisse de Hockey sur Glace « Région romande » et l'Union Suisse de Patinage sont conviées à participer à la « Fête de la Glace », et promouvoir ainsi leur activité sportive auprès du grand public invité à « redécouvrir » les sports de glace.

Un droit d'entrée de Fr... environ par personne (à titre indicatif – définition du tarif le plus bas) comprenant l'entrée et la location des patins, sera perçu par la patinoire.

Un programme de promotion et de publicité (journaux – radios – affiches – etc.), la recherche d'un ou plusieurs sponsors pour l'ensemble de l'opération, sous réserve qu'un minimum de vingt cinq patinoires s'inscrivent et participent activement au déroulement et à la réussite de la « Fête de la Glace 2003 ».

Date à retenir **8 août 2003** : Date limite d'engagement
à participer à la manifestation telle que discutée ci-dessus.

Pour le Comité de l'A.P.A.R. & T.

Pierre Gueissaz
Président

FETE DE LA GLACE 2003

Dimanche 19 octobre 2003

Déroulement d'une journée type

Tarifification conseillée :

- Entrée individuelle : Gratuité ou le tarif le plus bas pour tout le monde
- Location des patins : Gratuité ou le tarif le plus bas pour tout le monde
- Encadrement sur l'ensemble de la piste pour assistance aux débutants, enfants ou adultes (professeurs + membres Club Patinage Artistique)
- Mise en place des stands des clubs :
information, communication et animation

Durée de la journée : 09 h.00 – 18 h.00
selon disponibilité de la patinoire

- Si possible
- Démonstration de curling
 - Démonstration de broomball
 - Démonstration hockey sur glace
 - Démonstration patinage artistique

 - Présence de « joueurs » de l'équipe fanion
ou de patineurs ou « personnalités » confirmées

FETE DE LA GLACE 2003

Dimanche 19 octobre 2003

Exemple de programme

09 h.00 – 09 h.45	Démonstration de curling et broomball
09 h.45 – 10 h.00	Surfaçage de la glace
10 h.00 – 11 h.15	Patinage public
11 h.30 – 12 h.00	démonstration de patinage artistique
12 h.15 – 12 h.30	Surfaçage de la glace
12 h.30 – 14 h.00	Matches de hockey
14 h.00 – 14 h.15	Surfaçage de la glace
14 h.15 – 15 h.30	Patinage public
15 h.30 – 15 h.45	Surfaçage de la glace
15 h.45 – 17 h.00	Patinage public
17 h.00 – 17 h.15	Surfaçage de la glace
17 h.15 – 17 h.45	Démonstration patinage public

Idée :

- Réserver $\frac{1}{4}$ de piste (séparation) pour démonstration et initiation curling – broomball – tir au but (hockey) ou jardin de glace pour les petits.
- Chaque patinoire applique un programme personnalisé tenant compte des clubs actifs et de la disponibilité des heures de glace « public » le 19 octobre 2003.
- Le Comité de l'A.P.A.R. & T. va contacter la L.S.H.G. et l'U.S.P. afin d'alléger le programme prévu cette journée, et les impliquer activement dans la « Fête de la Glace » et ce, après approbation du Comité de Direction de l'A.P.A.R. & T.



*Le patinage:
l'art de se déplacer
sans bouger.*

LES JOIES DU PATIN

La Suisse romande compte une quarantaine de patinoires. Energie et harmonie y font bon ménage.

NATACHA SALAGNAC

Patinoire: d'abord des sons. Très différents du quotidien bitumé. Un patin qui crisse après une pirouette, le bruit du puck parti à 160 km/h vers le but, et surtout, le chant de la glisse, de la glace griffée ou à peine effleurée...

Patinoires: quelque 40 pistes en Suisse romande, grands rendez-vous de tout ce qui glisse, bouge, joue et exulte, jusqu'à ce que

Pâques ramène sa tiédeur. Les patinoires sont très tendance. Le jeune Cro-Magnon en était conscient, qui se taillait des lames de pierre et d'os, comme son arrière-arrière-petit-fils le Celte qui glissait sur des côtes de bœuf, en attendant les lames d'argent des Hollandais dès le XIII^e siècle.

«Ce qui est extraordinaire, dit Paul Sonderegger, patineur de haut niveau dans

les années 90 et aujourd'hui professeur à Morges, c'est ce mouvement: on glisse, on se déplace sans bouger, puis on entre dans la troisième dimension, le corps qui danse sur la glace.»

A partir de quel âge, ces frais émerveillements? «Dès 4 ou 5 ans, dès que l'enfant pourra y prendre du plaisir, explique Ngoc-Lan N'Guyên, responsable du club de patinage artistique à Morges,

l'une des très belles patinoires de Suisse romande (aux dimensions idéales de 60 m sur 30 m). Mais ce sera plutôt vers 7 ans que l'enfant verra ce qui lui plaît, jusque-là le patin reste un jeu.»

Après, ce sera le choix, entre l'énergie et l'esprit de corps du hockey, ou l'harmonie du patinage sur glace. Vitesse ou chorégraphie, cohésion



Patineurs en herbe, à Crans-Montana.

d'équipe ou travail sur soi. Une école de vie qui peut apporter un grand équilibre à l'enfant à côté de ses études, s'accordent à dire tous les pros des patinoires. Un plaisir total, parce que développant une réelle harmonie entre le corps et l'esprit. Dans ces sons étonnants des patins, doucement laissant leur trace sur la glace. Entre moins 9 et moins 5 degrés. ns

Sports de glace, que choisir?

■ **Patinage artistique.** Actuellement, cinq jeunes patineurs et patineuses suisses sont en train d'accéder au niveau international. Mais sans viser à devenir forcément un Stéphane Lambiel ou une Sarah Meier, un enfant dès 7 ans trouvera dans cette discipline un sport très physique laissant part à la créativité artistique. Il y apprendra patience et endurance. www.patinoires.ch

■ **Patinage synchronisé.** Petit-fils marginal de l'artistique, il est encore peu connu mais riche de qualités autant esthétiques qu'athlétiques. Beaucoup d'adolescentes l'adorent. Il y a plusieurs clubs en Suisse romande. Se renseigner auprès de la patinoire la plus proche. www.synchroskating.com

■ **Hockey sur glace.** Il se joue avec un puck de caoutchouc vulcanisé depuis 1875. Auparavant, avec un bâton pour canne on envoyait aux buts fruits gelés et rondelles de fumier... «Drop the gloves», les bagarres... ça craignait! Loin de tout cela, l'année 2002 en Suisse a été pleine de surprises sur les rinks helvétiques. Gros espoirs pour 2003... Et il n'y en a pas que pour les garçons, les filles aussi ont leurs clubs. www.hockey-suisse-romande.ch

■ **Patinage de vitesse.** Impressionnant à voir, avec ses monstres pliés et fulgurants, comme venus d'une autre planète. Ignoré de pas mal de patinoires, mais pas à Genève ou Lausanne-Malley où l'on forme dès l'adolescence les futurs champion(nes) de shorttrack ou de piste longue. L'unique anneau de vitesse se trouve à Davos. www.skating.ch

■ **Curling.** Quelque chose du joueur d'échecs, qui au lieu de viser le roi s'acharnerait contre une bouilloire, ou d'un joueur de billard qui se serait armé d'un balai. Connue dès le XVI^e siècle, immortalisée par des tableaux de Pierre Brueghel, c'est une discipline olympique depuis les JO de Nagano en 1998. S'adressant aussi aux jeunes, qui peuvent s'initier dès 12 ans. ns www.curling.ch

PHOTOS KEYSTONE.SI/SWISS-IMAGE.CH

« PATINS - POTINS »

*25 patinoires et 64 participants présents lors du
Cours de Maîtres de Glace à Tramelan.
Un programme varié et exigeant était proposé aux participants.
Un nouveau cours est prévu pour 2004,
dates et lieu à préciser.*

*Le deuxième Séminaire des Gestionnaires de Patinoires
s'est déroulé à Sion les 3 et 4 juin 2003.
Des débats particulièrement animés ont suivi les présentations
des conférenciers qui ont su captiver leur auditoire.
Prochain Séminaire agendé pour 2005.*

*Le bilan de la saison avec la Ligue Régionale de Suisse Romande
a provoqué un certain nombre de violentes réactions.
Heureusement, quelques « médiateurs... » ont réussi à calmer
les esprits et la séance s'est poursuivie positivement,
et les ententes finalisées sont encourageantes.*

*Une Commission de conciliation,
Ligue Régionale Suisse Romande – A.P.A.R. & T.
a été créée pour résoudre un certain nombre de problèmes.
Notre Association sera représentée par nos collègues
Yves Robert, Jean-René Feuz et Claude-Alain Henrioud.*

« POTINS - PATINS »

Cours de Maîtres de Glace **Tramelan 28 – 29 avril 2003**

Synthèse du programme :

- Formation technique élémentaire : le froid comment ça marche ?
- Tour des patinoires par thème
- Extincteurs : utilisation rationnelle et démonstration
- Eléments mécaniques : maintenance et usure de composants
- La salle des machines : Importance du contrôle humain, lecture des paramètres

- Site Internet A.P.A.R. & T. : présentation, utilité et démonstration

Bilan du cours :

- Tous les intervenants sont des membres de l'A.P.A.R. & T., donc volontaires et la préparation des présentations a exigé de nombreuses heures de travail et d'engagement.
- 64 participants en provenance de vingt-quatre patinoires romandes et tessinoises, une logistique importante à mettre en place (accueil, hébergement, subsistance, salles, etc.), un constat positif et un cours à mettre sur pied chaque année.
- Jean-Claude Vuilleumier et son équipe, de Tramelan, nous ont concocté une sortie « surprise » agréable et appréciée.
- Pour 2004, la suggestion de plusieurs participants est de visiter une « grande patinoire », exemple Les Vernets, et découvrir des innovations technologiques et une infrastructure performante garantissant l'exploitation d'une grande installation.

Problème à régler, la logistique pratique, les déplacements et surtout le coût de l'hébergement sur place.

Affaire à suivre.

- L'appellation « Maître de Glace » semble inappropriée et ne correspond pas à la réalité. Une réflexion est indispensable afin de trouver un terme « objectif » correspondant à l'ensemble du personnel technique des patinoires. S'inspirer des piscines (employé d'exploitation de bains).
- Prochain cours avril 2004, dates et lieu à venir.

Un grand merci à Jacques Müller, Dominique Both, Olivier Schnegg et Claude-Alain Henrioud pour leur prestation et leur engagement.

TRAMELAN | Maîtres de glace à l'instruction

Chaleureux rois du froid sur la pointe des patins



Les rois du froid n'étaient pas de glace... à l'heure de prendre l'apéro dans le train Belle Epoque!

(Bourqui)

Patineuses, hockeyeurs et autres adeptes des fines lames leur doivent tout. A qui? Aux maîtres de glace des patinoires romandes, qui, l'espace de deux jours, étaient en cours à Tramelan.

L'APAR (Association des patinoires artificielles de Romandie) regroupe tous les maîtres de

glace de la trentaine de patinoires recensées en pays romand, plus la Resega de Lugano. Chaque année à un endroit différent, ces rois du froid se retrouvent pour participer à un cours de perfectionnement. Lundi et mardi, c'était au tour de la patinoire des Lovières d'organiser ce

cours auquel une soixantaine de personnes ont pris part.

Sous la direction du technicien Jacques Müller, la première journée a été consacrée au travail théorique sur le principe et le fonctionnement des compresseurs et installations à produire le froid. Pratique le lendemain

avec de la mécanique et des exercices d'extinction dans le cadre de la prévention des incendies. Lundi en fin de journée, ces élèves studieux ont eu droit à une récréation avec une promenade dans Les Franches-Montagnes à bord du train Belle Epoque des C.J. (msb)

DEUXIEME SEMINAIRE DES GESTIONNAIRES DE PATINOIRES

Des conférenciers particulièrement intéressants figuraient au programme du deuxième Séminaire des « Gestionnaires de Patinoires », organisé par l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises, qui s'est déroulé à l'Hôtel du Rhône, à Sion, les 3 et 4 juin 2003.

Ce séminaire, réservé exclusivement aux gestionnaires et aux décideurs, a traité l'aspect « marketing – sponsoring », économique (diminution importante du patinage public), ainsi que la problématique liée aux assurances de nos installations, plus spécifiquement la couverture et les responsabilités.

Vingt-deux participants représentant dix-sept patinoires ont animé les débats de manière active et constructive, et ont suivi avec intérêt les thèmes suivants figurant au programme du séminaire :

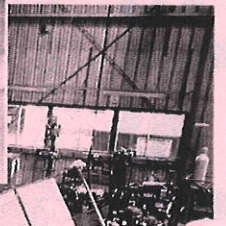
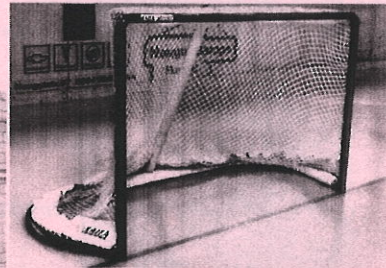
- | | |
|---|---|
| 1. Publicité – marketing – sponsoring ?
Comment innover, et les avantages pour les propriétaires des installations. | Thomas Rosenfield
Directeur général
Infotrak S.A. |
| 2. Diminution générale du patinage public ?
Comment réagir ?
Organisation d'une Fête de la Glace A.P.A.R. & T. | Pierre Gueissaz |
| 3. Le rôle d'une patinoire dans un milieu touristique ?
Un atout ou un acquis ?
Comment faire face aux nouvelles activités ludiques attractives et attrayantes ?
Sait-on se vendre et notre concept d'accueil est-il d'actualité ? | Yvan Aymon
Directeur
Marketing
Partenaire
Valais Tourisme |
| 4. Problématique liée aux assurances de nos installations.
Couverture et responsabilités en cas de dommages corporels et matériels ? | Bâloise Assurances
M. Faustmann
Agence générale
de Neuchâtel |

La documentation spécifique concernant le thème 1 et 4 est annexée au Pati-Info. Le Comité de Direction et Infotrak S.A. vont se rencontrer et discuter du projet d'affichage extérieur – en réseau – susceptible d'apporter des recettes financières bienvenues pour les patinoires.

Le Séminaire des Gestionnaires de Patinoires sera organisé tous les deux ans, prochaine édition en 2005.

Tout pour votre patinoire...

Système complet de bandes avec portes, poutres, marquage des champs d'exercice en polyester

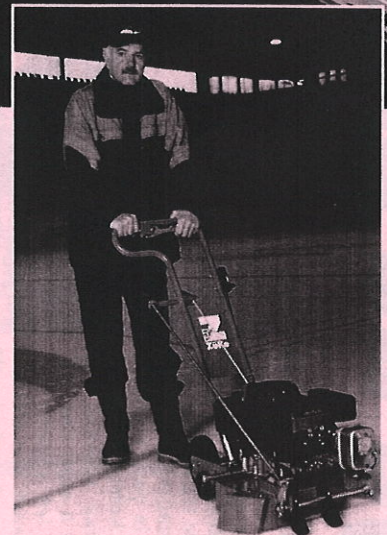


Service compétent

Nous sommes là pour vous lorsqu'il s'agit de réparations dans notre propre atelier ou d'un service de piquet chez vous.



La plus moderne et performante des lisseuses-surfaceuses du monde, la ZüKo WM 2300. Nous vous conseillons lors de l'achat d'une machine neuve ou d'occasion.



Donne à votre patinoire un polissage spécial: la fraiseuse à bandes ZüKo.

Vente et location de machines et accessoires. Demandez-nous aussi conseils sur notre système de réfrigération ainsi que la tuyauterie.



Le no 1 de la patinoire.

W. Zürcher Kommunal AG, 8620 Wetzikon, tél. 01/ 933 61 11, fax 01/ 933 61 13

Message de paix sur le lac gelé

VALLÉE DE JOUX Une bande de copains se sert de la glace pour prier George Bush de ne pas déclarer la guerre à l'Irak.

CÉDRIC JOTTERAND

On le savait touristique et sportif, voilà que le lac de Joux s'affirme de plus en plus comme un support politique! L'an dernier, Pierre Chiffelle avait brisé la glace en offrant quelques roses avant les élections et depuis hier, c'est au tour de George Bush d'occuper la plus grande patinoire de Suisse.

Opération spontanée

Sur près de 2000 mètres carrés, des énormes lettres roses elles aussi demandent au président américain de ne pas déclarer la guerre à l'Irak. L'inscription «Bush, no war!» a été préparée dans le plus grand secret depuis jeudi soir, la coloration — avec des produits offensifs pour la nature — ayant eu lieu hier matin. «Nous ne sommes pas un parti ou un groupe d'antimondialistes, explique Olivier Blanc, à l'origine de ce projet un peu fou. C'est simplement le fait d'une bande d'amis qui a envie de rompre avec l'indifférence et d'afficher ses opinions. Dans la région, une bonne partie des gens est contre la guerre et ce n'est pas parce que nous sommes petits, en Suisse, qu'il ne faut pas bouger.»

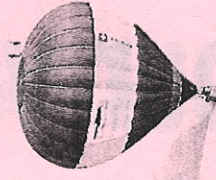
Ainsi, des habitants de la

Vallée ont participé à la manifestation de Berne le 15 janvier et l'idée de transformer le lac gelé en banderole géante en faveur de la paix a gentiment fait son chemin. «La protestation se fait souvent en ville, mais il y a aussi une réflexion dans les régions et nous avons pensé que c'était un moyen original de le faire savoir. L'opération s'est montée en trois jours, spontanément et on fera tourner un chapeau pour couvrir les frais!»

Avec humour, Olivier Blanc glisse que les avions américains pourront même être autorisés à survoler notre espace aérien, «mais seulement pour venir voir la banderole! Nous n'attendons pas de retombées particulières. Si cela permet à quelques personnes de prendre conscience de ce qui se prépare là-bas, ce sera déjà réussi.» □

UTILE

Hier, le lac était normalement ouvert, mais compte tenu des prévisions météorologiques défavorables, il sera probablement fermé dès ce samedi soir. La prudence et le respect des drapeaux de signalisation restent de mise, les zones où il y a de l'eau étant à éviter.



NO BUSH!

L'inscription, qui s'étend sur près de 2000 m², est le fait d'une bande d'amis désireux d'afficher leurs opinions.

Alain Rouèche

Coup de pub planétaire
pour la Vallée?

RETOMBÉES Les responsables de ce cri du cœur veulent aussi faire parler de la région.

SEANCE RESPONSABLES L.S.H.G. LIGUE AMATEURS
REGION ROMANDE – A.P.A.R. & T.

Participants L.S.H.G. : - M. Jean-Marc Viaccoz, Président CR
- M. Claude Bernard, Vice-Président CR, Président COJU
- M. Jean-François Galley, Président de la Commission
des arbitres
- M. Philippe Duvoisin
- M. Bernard Berset, Secrétaire CR

Participants A.P.A.R. & T. : 29 personnes représentant vingt six patinoires

L'objectif de la séance est, dans un premier temps, de faire le « bilan » de la saison 2002-2003, de donner la parole à chacune des parties et de prendre connaissance des éventuelles nouveautés à mettre en application pour la saison 2003-2004.

Les points à traiter durant cette séance s'articulent autour des sujets suivants :

- Règlement technique des patinoires : Les modifications proposées ont suscité un débat « virulent » et animé
- Création d'une Commission de conciliation

Ces deux sujets sont traités en détail dans la correspondance A.P.A.R. & T. envoyée à la Ligue Régionale Suisse Romande (lire ci-après)

- Bilan saison 2002-2003
- Convention 2003-2004

La convention pour la saison 2003-2004 est reconduite sans aucune modification. L'A.P.A.R. & T. transmettra une copie à Monsieur Berset, Secrétaire du Comité romand, et un exemplaire de la convention pour 2003-2004 sera envoyé à toutes les patinoires avant le 31 août 2003.

- Convention, catégories concernées, temps d'échauffement, durée maximum des matches, passage des surfaceuses
- Début calendrier officiel : 4 octobre 2003 (1^{ère} ligue)
- Pré-calendrier envoyé par Claude Bernard à Pierre Gueissaz au mois de juin 2003 pour diffusion auprès des patinoires. Idem pour les calendriers de 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} – 4^{ème} ligue
- L.S.H.G. doit informer l'A.P.A.R. & T. des modifications des marquages de la surface de jeu (s'il y a lieu) dans les meilleurs délais

- L.S.H.G. doit informer les clubs et les arbitres de la convention en vigueur pour l'organisation des matches de hockey sur glace des catégories Séniors et Espoirs
- Retrait d'équipes alors que le championnat a déjà débuté (pénalité ?)
- Monsieur Galley, pour les arbitres :
 - souhaite établir une collaboration efficace avec la L.S.H.G. et les patinoires
 - relève quelques exemples de vestiaires d'arbitres non nettoyés
 - recommande le dialogue arbitres – patinoires en cas de décision à prendre, lors de problèmes liés aux matches
- L.S.H.G. envoie les adresses et coordonnées des responsables de la L.S.H.G. (Ligue Amateurs Région Romande) et du Président de la Commission des arbitres à l'A.P.A.R. & T. pour diffusion aux patinoires.
L'A.P.A.R. & T. envoie les coordonnées des patinoires à la L.S.H.G.
- Monsieur Viaccoz souhaite une collaboration étroite avec les patinoires. Il propose une rencontre au printemps 2004 pour faire le bilan de la saison
- A.P.A.R. & T. recommande la mise en place d'un mécanisme permanent de communication entre la L.S.H.G. et l'A.P.A.R. & T.
- A.P.A.R. & T. doit être considérée par la L.S.H.G. en qualité de « partenaire » véritable et reconnu

L'évaluation de cette rencontre s'avère positive et constructive. Il ressort qu'un mécanisme permanent d'information et de communication doit être mis en place entre les deux instances concernées. Cette collaboration est le gage d'un partenariat véritable et durable, afin que l'organisation du championnat et des matches de hockey sur glace se déroule d'une manière harmonieuse tout en respectant les impératifs de chacun.

Prilly, juin 2003 PG/sc

Pierre Gueissaz

Prilly, le 11 juin 2003 PG/sc

A.L. Ligue Amateurs L.S.H.G.
Ligue Régionale de
Suisse Romande
Secrétaire Comité romand
Monsieur Bernard Berset
Ch. du Levant 145
1005 Lausanne

Monsieur Berset,

Nous nous référons à la séance du 4 juin 2003 à Sion, entre la Ligue Régionale de Suisse Romande et l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises.

Nous vous remercions d'avoir accepté notre invitation qui permet aux deux parties de s'exprimer et de consolider les liens afin que le hockey sur glace se développe et se déroule dans les meilleures conditions.

En vue de votre Assemblée de la Ligue Régionale Suisse Romande du 14 juin 2003 à Leysin, nous souhaitons vous faire part des points suivants :

- **Règlement technique des patinoires**

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises a reçu, de votre part, un exemplaire du nouveau règlement technique des patinoires, à Sion, le 4 juin 2003.

Notre Association refuse d'entrer en matière sur ce point. Le court laps de temps à disposition ne nous permet pas d'analyser les modifications proposées, ni de prendre position sans consulter nos membres.

Les modifications ont presque obligatoirement des conséquences financières importantes pour les propriétaires des installations, et les budgets pour 2004 sont actuellement approuvés pour la plupart des patinoires. Il est donc nécessaire de prévoir des délais et de consulter les propriétaires des installations, partenaires indispensables pour l'application d'un règlement technique modifié.

Pour adresse:
Pierre Gueissaz
Président
Centre Intercommunal
de Glace de Malley SA
14, ch. du Viaduc
1008 Prilly

./.

- **Commission de conciliation**

Lors d'un match de hockey, il arrive fréquemment de constater des dommages et du vandalisme dans les installations, entre la fin du match et le départ de l'équipe « visiteuse ». Il semble que les arbitres sanctionnent le ou les joueurs uniquement sur la surface de jeu. Nous vous demandons une collaboration, Ligue Régionale Suisse Romande – Arbitres – Patinoires, afin de pouvoir intervenir, de façon conjointe, pour des actes de déprédation sur les installations.

Suite à votre proposition, nous donnons notre accord pour la création d'une « Commission de conciliation » formée de Monsieur Jean-François Gallay et de deux membres de la Ligue Régionale Suisse Romande, et de trois membres de notre Association.

La délégation de l'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises est composée de la façon suivante :

- Claude-Alain Henrioud, Neuchâtel
- Yves Robert, Lausanne
- Jean-René Feuz, Saignelégier

Cette Commission de conciliation sera convoquée par Monsieur Jean-François Gallay, Président de la Commission des arbitres, et devra réfléchir sur les mesures à prendre et surtout à responsabiliser les administrateurs et les entraîneurs des équipes, lors des rencontres à l'extérieur.

Il est indispensable pour être efficace et performant que les arbitres, la Ligue Régionale Suisse Romande et les Patinoires soient solidaires et unis face aux clubs à réprimander ou à amender.

- **Fête de la glace**

L'Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises organise une « Fête de la glace » le dimanche 19 octobre 2003. Nous souhaitons associer la Ligue Régionale Suisse Romande, afin de se présenter et promouvoir le hockey sur glace auprès du grand public. Un programme est en préparation avec des séances de patinage public et des démonstrations et matches de hockey sur glace.

Idéalement, la Ligue Régionale Suisse Romande devrait limiter au maximum le déroulement de matches officiels, le dimanche 19 octobre 2003, et être présente partout pour promouvoir votre sport. Nous reprendrons très prochainement contact avec vous, et vous inviter à la préparation de cette « Fête de la glace », hymne aux sports d'hiver.

- **Convention 2003 – 2004**

Le bilan de la saison 2002 – 2003 et l'application de la convention pour l'organisation des matches de hockey sur glace, incluant le temps réglementaire pour les matches de championnat donnent des résultats positifs et constructifs. Aucune modification n'étant à signaler, les trois parties concernées reconduisent la convention pour la saison 2003 – 2004.

- **Divers**

La Ligue Régionale Suisse Romande fera parvenir à l'A.P.A.R. & T., dans les meilleurs délais, les calendriers de championnat, ainsi que toute information susceptible de faciliter le bon déroulement de la saison, et de mettre en place un système de communication réel et efficace.

En vous priant de bien vouloir communiquer ces informations lors de votre Assemblée du 14 juin 2003, à Leysin, nous vous remercions par avance pour votre collaboration appréciée et vous présentons, Monsieur Berset, nos meilleures salutations.



P. Gueissaz

Président A.P.A.R. & T.

HOCKEY Le coach canadien assure sur la glace mais parfois ses méthodes dérangent

Chris McSorley, ange ou démon du GE-Servette?

L'homme très fort des Vernets a marqué de son empreinte le parcours des Aigles. Toujours payants sur le plan de l'efficacité, ses choix suscitent quelques grincements de patin au niveau de la manière. Rencontre.

Derrière une station service, à un lancer de puck de la patinoire des Vernets, l'immeuble ne paie pas de mine. Les locaux du deuxième étage non plus. Un ancien appartement, transformé en bureau où des maillots ornent les murs et d'autres, épars, attendent dans des cartons, sert de quartier général au hockey club Genève-Servette. L'image tranche quelque peu avec l'aura de milliardaire du groupe Anschutz, propriétaire du club. Entraîneur et manager, le Canadien Chris McSorley reçoit dans un petit bureau qu'il partage avec le marketing. Jeudi, son équipe s'est certes fait éliminer en quart de finale des play-off face à Ber-

ne mais en tant que néo-promu, elle avait déjà réussi une sorte d'exploit en terminant à la sixième place du championnat régulier. «Je suis déçu. Je pensais sincèrement que l'on pouvait battre Berne», lance pourtant le mentor des Vernets.

Le Canadien n'est pas homme à laisser indifférent. Massif, puissant, son management lui ressemble: efficace, il ne fait pas dans la dentelle. En quinze mois, il s'est séparé de pas moins de sept joueurs... Souvent tactiquement judicieux, ses choix suscitent en revanche quelques crisements de patin quant à la manière. «C'est quelqu'un qui fait passer le business avant les sen-

ments, nous n'aurions jamais atteint les play-off.» Reste toutefois la manière... «Toutes mes décisions sont mûrement réfléchies et discutées pendant des semaines. J'en parle au capitaine de l'équipe et je n'ai jamais eu de plainte de sa part. Si le capitaine croit en ce que vous faites, c'est que probablement vous prenez la bonne décision. Avec Genève, nous n'avons jamais dénoncé un contrat, c'est ça la réalité.»

Les critiques évoquant un manque de respect ou un traitement inhumain, il les réfute en bloc. «C'est absurde. Le temps que je passe à prendre soin des joueurs est énorme. Si je suis humain, alors j'aimerais que mon employeur le soit autant que moi!» Pour lui, pourtant les relations avec les joueurs ne peuvent être que «pur business» et l'individu doit s'effacer au profit du groupe. «A Genève, chaque joueur doit absolument faire passer l'intérêt de l'équipe avant sa



MCSORLEY Sur la glace, tous ses choix se sont révélés payants.

réputation est surfaite. Je ne fais pas trois mètres de haut et je ne poursuis pas les petits chiens pour les dévorer! Si des gars comme Bozon ou Fedulov ont renouvelé leur contrat à Genève, c'est que l'environnement doit y être très bon. Quant aux changements effectués, sans ces ajuste-

propre personnalité. Le bien-être et le succès du groupe sont toujours primordiaux. Ma position n'est pas évidente car je dois composer avec les joueurs, les attentes des fans et la pression du budget pour présenter le meilleur produit.»

Un budget qui devrait d'ailleurs être très légèrement revu à la baisse. «L'an prochain, on risque de faire un pas en arrière car nous voulons offrir la chance à de jeunes joueurs de progresser mais je suis sûr que le public comprendra que c'est pour faire trois pas en avant par la suite et viser le titre dans quatre ans.» Malgré une surcharge de travail, l'homme ne se dit pas malheureux à Genève. «Ce qui me motive, ce sont les challenges. Mais chaque challenge a un prix. En NHL, un entraîneur embrasse sa femme pour lui dire au revoir en août et ne la revoit pas avant juin suivant! Ici, je suis à huit minutes de la maison.» ¹¹¹

FRÉDÉRIC VASSAUX, GENÈVE

Bureau Comité romand

Note sur l'invitation de l'APAR du mercredi 6 juin 2003
hôtel-restaurant du Rhône, Sion

Monsieur Pierre Gueissaz, Président de l'APAR remercie les représentants du Comité romand pour avoir accepté son invitation dans le cadre de l'assemblée générale des directeurs de patinoires suisses romandes et tessinoises. Cette invitation permet de pouvoir dialoguer et trouver ensemble des solutions à des problèmes soit du côté de la LSHG soit des directeurs de patinoires.

La présentation des membres du Comité romand est effectuée par le secrétaire romand Bernard Berset (Jean-Marie Viaccoz, Président comité romand et Président de la Ligue Amateurs / Claude Bernard, vice-président du comité romand et Président de la commission juniors / Philippe Duvoisin, responsable championnat 1^{ère} ligue, membre comité romand / Jean-François Galley, Président de la Commission des arbitres, membre comité romand).

Monsieur Viaccoz apporte les salutations du Comité romand. Il remercie les directeurs de patinoires de consacrer une partie de leur temps pour permettre l'établissement d'un dialogue qu'il souhaite constructif.

Il relève que le travail ainsi que la structure du comité romand telle qu'elle est organisée permet de bien gérer notre région et d'apporter une dynamique devant mettre en avant les qualités de nos joueurs.

Si effectivement nous ne pouvons ignorer les problèmes organisationnels et financiers qui sont intervenus au sein de la LSHG, il est nécessaire dès maintenant de sortir de cette ambiance de crise et de retrouver une sérénité afin que notre relève puisse s'épanouir dans les meilleures conditions. Pour cela la région romande se fait un devoir d'y consacrer son énergie.

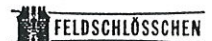
M. Viaccoz mentionne que lors de la prochaine assemblée générale des clubs romands et l'assemblée générale de la ligue Amateurs, des votations sur divers règlements seront effectués. Un des points de votation concerne le règlement technique des patinoires (modification d'un règlement existant), il est à relever que les points modifiant l'ancien règlement n'apparaissent pas de manière identifiables, un document en langue allemande existerait mentionnant plus visiblement ces correctifs.

Main Sponsor

SWISS POST



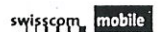
Gold Sponsors



Radio/TV Partner



Silver Sponsors



Bronze Sponsors



SWISS CASINOS



Media Partners



Ce règlement a été établi par la LSHG et a été envoyé aux clubs fin mai 2003. Il semble qu'aucune patinoire, aucun membre de l'APAR ni son comité n'aient reçu, pour information et étude, ce règlement qui pourtant les concerne en partie tout au moins.

Les membres de l'APAR sont fort étonnés, surpris et mécontents qu'un règlement pouvant les concerner ne puisse être en leur possession.

M. Viaccoz reconnaît qu'un tel document aurait dû être envoyé par le siège administratif à l'APAR pour consultation, toutefois il ne peut être tenu responsable de certaine gestion défailante d'un système centralisé qui semble arriver à ses limites.

Si les membres du Comité romand comprennent fort bien le mécontentement des directeurs de patinoires, ils demandent de relativiser l'événement. En effet, la démarche de la rencontre entre le bureau du Comité romand et l'APAR est avant tout de permettre un dialogue et d'instaurer un partenariat qui soit le plus efficace possible et d'éviter des malentendus de quelque nature que ce soit. A cet effet, les membres du Comité romand ont pris acte de la position des membres de l'APAR ainsi que de la nécessité de transmettre tout document pouvant être de nature à les intéresser. Il faut toutefois ne pas oublier qu'il existe, malgré tout, un temps d'adaptation minimum pour que des correctifs soient effectués selon les différentes situations.

En ce qui concerne la votation sur ce règlement des patinoires, le Comité romand proposera à l'assemblée générale romande de ne pas entrer en matière du fait que les partenaires concernés, soit les directeurs des patinoires n'aient pas été consultés.

Les directeurs de patinoires mentionnent que si certaines modifications demandées par la LSHG touchent à certaines normes, il ne sera pas possible d'en effectuer des changements sur simple demande. En effet, les patinoires sont en général communales ou intercommunales. Si des modifications doivent intervenir, elles doivent faire l'objet de préavis municipaux et sont sous contraintes de budgets. Suivant les règlements établis par la LSHG, ils ne pourront tout simplement pas être appliqués.

La convention entre l'APAR et le Comité romand ne subit aucun changement, de ce fait il est renouvelé d'office tel que mentionné dans la convention de l'année précédente.

Le responsable du championnat 1^{ère} ligue relève la nécessité de respecter les dates de la ligue lorsque des rencontres internationales ou de sélections sont prévues. En principe aucune rencontre de championnat ne devrait se disputer durant ces périodes, toutefois, il se peut que pour des raisons impératives des rencontres se disputent quand même à ces dates, la priorité des infrastructures d'accueil doit impérativement être donnée aux rencontres internationales ou de sélections.

En réponse à la demande de la patinoire de Moutier, M. Duvoisin, rappelle que lors de l'établissement de calendrier, le planning de rencontre à domicile et à l'extérieur soit programmé en alternance, toutefois, si pour des raisons valables, des inversions de rencontres sont effectuées après coup par les équipes, ces inversions provoquent inévitablement des décalages importants. MM. Duvoisin et Ghiggia regarderont cette problématique pour prendre les mesures nécessaires afin d'éviter au maximum ce phénomène.

En réponse à l'intervention de la patinoire de Meyrin, le Président de la Commission des arbitres, M. Galley précise que les arbitres n'ont aucun pouvoir spécifique en dehors de la surface de jeu lors de comportement délictueux (casse, saccage, etc). Il n'existe à l'heure actuelle, aucun règlement précis pouvant sanctionner de tels comportements ce qui est d'ailleurs regrettable.

Pour trouver une solution permettant de gérer cette situation, une commission dite de « conciliation » sera mise sur pied avec la présence de trois représentants des patinoires, du Président des arbitres et d'un ou deux membres désignés par le Comité romand. Cette nouvelle commission fera l'objet d'une approbation lors de la prochaine assemblée régionale du 14 juin prochain.

M. Galley mentionne que les arbitres de 1^{ère} et 2^{ème} ligue peuvent en général bénéficier selon les patinoires d'un échauffement avant celui accordé aux joueurs. Il relève également que pour être compatible avec l'IHF, l'âge des arbitres les plus jeunes a été fixée à 12 ans.

Pour l'arbitrage de la catégorie Mini Top, les arbitres doivent être au bénéfice soit l'une licence J+S soit licence arbitre novice B.

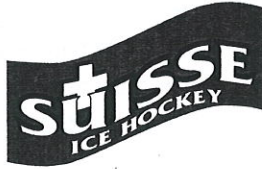
M. Philippe Duvoisin demande aux directeurs des patinoires de 1^{ère} ligue s'il serait possible que cette catégorie puisse commencer leur championnat à mi-septembre. Pour la majorité des patinoires, cette demande n'est pas acceptable du fait du surcoût financier que cela engendrerait. Toutefois, il serait plus facilement acceptable de prolonger la période de fin de saison à fin mars début avril.

M. Gueissaz mentionne que l'APAR organise une fête de la glace dans les différentes patinoires le 19 octobre 2003. Cette fête permettra à tous les acteurs des sports sur glace d'effectuer une promotion de leurs activités par des exhibitions. Pour une bonne réussite de cette manifestation, l'APAR demande que les activités de championnats soient réduites au maximum.

Le Comité romand prend note avec satisfaction de la mise sur pied de cette promotion des sports de glace et assure qu'elle prendra les mesures nécessaires pour diminuer les rencontres de championnats durant ce jour.

En guise de conclusion, toutes les personnes présentes sont d'accord sur le fait qu'il faut améliorer la communication et la transmission d'information afin de consolider dans de bonnes conditions le partenariat Comité romand – APAR.

Comité romand
Le secrétaire



SCHWEIZERISCHER EISHOCKEYVERBAND
LIGUE SUISSE DE HOCKEY SUR GLACE
FEDERAZIONE SVIZZERA DI HOCKEY SU GHIACCIO
SWISS ICE HOCKEY ASSOCIATION SIHA

Date 18 juin 2003

- selon votre demande
- selon entretien avec _____
- veuillez s.v.p. nous
rappeler au no _____
- délai _____
- à transmettre à _____
- à régler
- en retour avec nos remerciements
- pour prendre position
- à signer s.v.p.
- pour prendre connaissance
- à nous renvoyer s.v.p.
- pour vos documents
- annexes

Cher Monsieur,

Ci-joint, la note que j'ai établie suite à la séance avec votre association des Directeurs de patinoires. Lors de notre assemblée générale romande des clubs, la commission de conciliation a été adoptée avec la modification de n'inclure que 3 membres (+ 1 suppléant des clubs). Cette dernière serait composée d'un membre de l'APAR, de M. J.-F. Galley, ainsi que d'un représentant de clubs + suppléant si ce dernier est concerné par une affaire. Je vous souhaite bonne réception de ce document et vous présente, Cher Monsieur, mes meilleures salutations.

Secrétaire comité romand
B. Berset, secrétaire

Hagenholzstrasse 81 · Case postale · CH-8062 Zurich
Téléphone +41 1 306 50 50 · Téléfax +41 1 306 50 51
e-mail info@sehv.ch · www.sehv.ch



SCHWEIZERISCHE EISHOCKEY AMATEURLIGA
LIGUE SUISSE DE HOCKEY SUR GLACE AMATEUR
LEGA SVIZZERA DI HOCKEY SU GHIACCIO DILETTANTI

Hauptdaten Meisterschaft Aktiv – Ligen 2003/04
Dates principales du Championnat des Ligues actives 2003/04

1.Liga / 1ère ligue

Spielplansitzungen / Séances calendrier		08.08./09.08.03
Beginn Meisterschaft regional / Début du championnat régional		04.10.03
Ende Meisterschaft regional / Fin du championnat régional		06.03.04
Beginn Finalrunde SM / Début tour final CS		09.03.04
Ende Finalrunde SM / Fin tour final CS		20.03.04
Evtl. Entscheidungsspiel / Matches de barrage év. (Huttwil)		23.03.04

2.Liga / 2ème Ligue

Beginn Meisterschaft / Début du championnat	OS/SR ab 11.10.03	ZS ab	18.10.03
Ende Meisterschaft / Fin du championnat		RC/CR	
Aufstiegsspiele / Matches de promotion		RC/CR ab	07.02.04
Evtl. Entscheidungsspiele / Matches de barrage év.		RC/CR	

3.Liga / 3ème ligue

Beginn Meisterschaft / Début du championnat	OS/SR ab 18.10.03	ZS ab	25.10.03
Ende Meisterschaft / Fin du championnat		RC/CR	
Aufstiegsspiele / Matches de promotion		RC/CR ab/dès	07.02.04
Evtl. Entscheidungsspiele / Matches de barrage év.		RC/CR	

4.Liga / 4ème Ligue

Beginn Meisterschaft / Début du championnat	OS/SR ab/dès 18.10.03/ZS ab/dès		25.10.03
Entscheidungsspiele und Aufstiegsspiele gem. Weisungen		RC	
Matches de barrage et matches de promotion selon les instructions		CR	

Frauen / femmes

		LKA/LKB	LKC
Beginn Meisterschaft / Début du championnat		04.10.03	18.10.03
Ende Meisterschaft / Fin du championnat		29.02.04	08.02.04
Evtl. Entscheidungsspiele / Matches de barrage év.		02/03.04	10./15.02.04
Aufstiegsspiele/Matches de promotion LKC/LKB ab/dés		06.03.04	17.02.04
LKA Final Wochenende Schweizermeister		06./07.03.04	

Senioren/Veteranen / Sénior et vétérans

Gemäss Weisungen AL / Selon les instructions LA		RC/CR ab	04.10.03
---	--	----------	----------

Auslosung/Tirage au sort

A = ZS B = SR C = OS

Verbandstage Saison 2003/2004

Zürich, 22.5.2003 Peter Zahner

24. 6.2003	-	27. 6.2003	U20 in Davos
7. 7.2003	-	10. 7.2003	Stürmer-Camp in Davos (Jg. 1986 / 1987 / 1988)
7. 7.2003	-	12. 7.2003	U20 in Füssen / GER
10. 7.2003	-	13. 7.2003	Torhüter-Camp in Davos (Jg. 1989)
10. 7.2003	-	13. 7.2003	Verteidiger-Camp in Davos (Jg. 1986 / 1987 / 1988)
13. 7.2003	-	18. 7.2003	U17 und U16 in Davos
18. 7.2003	-	23. 7.2003	U18 in Davos
23. 7.2003	-	27. 7.2003	U15 Ostschweiz in Weinfelden
28. 7.2003	-	1. 8.2003	U15 Zentralschweiz in Engelberg
2. 8.2003	-	5. 8.2003	U15 Suisse Romande in Leysin
5. 8.2003	-	10. 8.2003	U20 Summer Challenge in SVK / CZE
10. 8.2003	-	18. 8.2003	U18 World Cup 8-Nationenturnier in CZE / SVK
18. 8.2003	-	24. 8.2003	U17 5-Nationenturnier in SVK
21. 8.2003	-	24. 8.2003	U16 / U15 Apfelsaft-Cup
13. 9.2003	-	14. 9.2003	U14 Bibi Torriani-Cup
15.10.2003			A-NM Kickoff-Tag in Zürich / Dübendorf
3.11.2003	-	10.11.2003	A-NM / U20 / U18 / U17 / U16
7.11.2003	-	9.11.2003	U15 Apfelsaft-Cup / U14 Bibi Torriani-Cup
15.12.2003	-	6. 1.2004	U20 WM-Vorbereitung und WM in Finnland
16.12.2003	-	20.12.2003	A-NM TL und 4-Nationenturnier in der Slovakei
20.12.2003	-	3. 1.2004	U17 Mac's AAA Tournament in Calgary/CAN
25.12.2003	-	7. 1.2004	U18 Viking-Cup in Calgary/CAN
26.12.2003	-	30.12.2003	U16 4-Nationenturnier in SVK
24. 1.2004	-	25. 1.2004	U14 Bibi Torriani-Cup
3. 2.2004	-	9. 2.2004	A-NM / U19 / U18 / U17 / U16
6. 2.2004	-	8. 2.2004	U15 Apfelsaft-Cup
20. 3.2004	-	21. 3.2004	U14 Bibi Torriani-Cup (Finalturnier)
März / April / Mai 2004			A-NM WM / U18 WM / U17 / U16

Frauen Nationalmannschaften mit speziellen Verbandsdaten!

A
P
A
R
&
t

Association des patinoires artificielles romandes et tessinoises

A. P. A. R. & T.

Association des Patinoires

Artificielles Romandes et

Tessinoises

Comme l'an dernier, la convention ci-jointe a été reconduite
avec la Ligue Régionale Amateur de Hockey de Suisse Romande
pour la saison 2003-2004.

(A afficher dans votre patinoire)

Sion, le 4 juin 2003

Pour adresse:

Pierre Gueissaz

Président

Centre Intercommunal

de Glace de Malley SA

14, ch. du Viaduc

1008 Prilly

CONVENTION

pour l'organisation des matches de hockey sur glace
des catégories Seniors et Espoirs

1^{ère}, 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} ligue, Dames
Juniors, Novices, Minis, Moskito, Piccolo, Bambini

* * * * *

entre les soussignés :

1. Ligue Régionale Amateur de Hockey de Suisse Romande, représentée ci-après par :

M. Jean-Marie VIACCOZ, président,
M. Claude BERNARD, vice-président et président de la commission des juniors (COJU),
M. Jean-François GALLEY, président de la commission des arbitres (CA),

désignée par "la Ligue" d'une part, et

2. Association des Patinoires Artificielles Romandes et Tessinoises, représentée ci-après par :

M. Pierre GUEISSAZ, président
M. Claude-Alain HENRIOUD, secrétaire

désignée par "Les Patinoires" d'autre part.

* * * * *

Il est convenu ce qui suit :

1. Les temps d'échauffement et de passage des surfaceuses pour les catégories Seniors et Espoirs sont réglementés par les tableaux annexés à la présente convention.
2. La durée maximum des matches des équipes Novices B, Minis et Moskito est de 2h15.
Le décompte des 2h15 débute dès que la glace est mise à disposition des joueurs par l'exploitation.
L'échauffement avant le match est de 5 minutes et fait partie intégrante des 2h15 à disposition.
Le passage de la surfaceuse est effectué au premier tiers-temps. Au deuxième tiers-temps, la pose est de 5 minutes, sans retour aux vestiaires.
La décision d'arrêter le match après 2h15 est de la compétence des arbitres. Le chronométreur officiel les informe lors d'un arrêt de jeu, 5 minutes avant le terme du temps imparti. La fin définitive du match est signalée par le chronométreur officiel dès que les 2h15 sont écoulées, lors du prochain arrêt de jeu.
3. La Ligue autorise les patinoires à planifier le début de matches en semaine jusqu'à 21h15, pour toutes les catégories de jeu.
4. La Ligue accepte que les patinoires fixent des matches Espoirs le mercredi dès 17h00 et, exceptionnellement, à 17h30. Dans ce cas, des séances d'entraînement pourront être supprimées aux clubs locataires.
5. Exceptionnellement, lorsque le service d'exploitation de la patinoire le demande, le passage de la surfaceuse peut être effectué au 2^{ème} tiers-temps en lieu et place du 1^{er} tiers-temps.

Pour tous les cas non prévus dans la présente convention, seul le règlement de la Ligue Amateur de Hockey est applicable.

Sans dénonciation de part et d'autre, cette convention est reconduite automatiquement.

Pour accord, Prilly, le 30 juin 2002

Ligue Régionale Amateur
de Hockey de Suisse Romande



Jean-Marie VIACCOZ, Président



Claude BERNARD, COJU

Jean-François GALLEY, CA

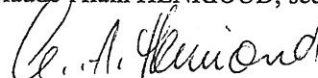


Association des Patinoires
Artificielles Romandes
et Tessinoises



Pierre GUEISSAZ, Président

Claude-Alain HENRIOUD, secrétaire



Temps réglementaires pour les matches de championnat

Catégories de jeu	Passages de la surfaceuse					Temps à disposition				
	Avant l'échauffement	Après l'échauffement	1 ^{er} tiers-temps	2 ^{ème} tiers-temps	Echauffement	Avant le début du match	Périodes de jeu	Pauses 1 ^{ère}	Pauses 2 ^{ème}	Durée totale du match (env.)
NLA / NLB	✓	✓	✓	✓	20	60	3 x 20	15	15	3h15
1 ^{ère} Ligue	✓	✓	✓	✓	20	50	3 x 20	15	15	3h00
2 ^{ème} Ligue	✓	✓	✓	✓	15	45	3 x 20	15	15	2h50
3 ^{ème} / 4 ^{ème} Ligue	✓	0	✓	0	15	30	3 x 20	15	15	2h45
Dames / Seniors	✓	0	✓	0	15	30	3 x 20	15	5	2h45
Jun. Elite	✓	✓	✓	✓	20	50	3 x 20	15	15	3h00
Jun. Top / A	✓	0	✓	✓	15	30	3 x 20	15	15	2h45
Jun. B	✓	0	✓	0	15	30	3 x 20	15	5	2h45
Nov. Elite	✓	✓	✓	✓	15	45	3 x 20	15	15	3h00
Nov. Top / A	✓	0	✓	✓	15	30	3 x 20	15	15	2h45
Nov. B	✓	0	✓	0	5	20	3 x 20	15	5	2h15 max.
Mini Top / A / B	✓	0	✓	0	5	20	3 x 20	15	5	2h15 max.
MoskitoTop / A	✓	0	✓	0	5	20	3 x 20	15	5	2h15 max.
Moskito B	✓	0	✓	0	5	20	3 x 15	15	5	2h15 max.
Piccolo	✓	0	0	0	5	20	(3x12) x 3	5	5	2h30 max.
Bambini	✓	0	0	0	5	20	(3x12) x 3	5	5	2h30 max.

« PATINS - POTINS »

*Le journaliste au « Blick », Klaus Zaugg déclare
que les dirigeants romands des clubs de hockey sur glace doivent
apprendre à évoluer dans une discipline sportive
qui s'est professionnalisée afin d'éviter les
déboires financiers qu'ils connaissent.
Ils ont donc besoin de quelques années
pour s'habituer à ce changement.*

*Constat : Les romands sont des amateurs!!!
Merci Monsieur Zaugg.*

*Magouilles, escroquerie, pots-de-vin, depuis le début de l'année les
journaux nous présentent les grands dirigeants de la L.S.H.G.
ou la valse des millions du hockey sur glace helvétique ?
Y a-t-il encore des joueurs de hockey sur glace dans la patinoire ?*

*Le Président de la Fédération Internationale de Hockey sur Glace
déterre la hache de « pierre » pour inviter la Suisse à
moderniser ses installations et à poser sa candidature
pour organiser le « mondial 2008 ».
Le Président peut-il nous donner des conseils avisés puisque,
selon ses déclarations, la Suisse est bloquée
sur la case « Moyen Age ».*

*Sondage des salaires pratiqués dans nos patinoires.
Pour rappel, la synthèse du sondage pratiqué sur les salaires
dans les patinoires romandes, en 1998.*

*L'Arc jurassien compte une patinoire couverte pour 25'000 habitants.
Une telle densité d'installations sportives du genre
est unique en Suisse.*

« POTINS - PATINS »

LE HOCKEY ROMAND DOIT SE PROFESSIONNALISER



Klaus Zaugg
(46 ans),
journaliste
au «Blick».

«Les clubs de hockey sur glace romands et surtout leurs dirigeants doivent apprendre à évoluer dans une discipline sportive qui s'est professionnalisée», estime Klaus Zaugg, responsable de la rubrique hockey sur glace au quotidien **Blick**, pour expliquer les déboires financiers qu'ils connaissent. Ils ont donc besoin de quelques années pour s'habituer à ce changement.»

Le journaliste pense que la passion des Romands pour le hockey sur glace a permis à beaucoup de clubs de survivre jusqu'à présent malgré les tempêtes financières qu'ils ont traversées. «Si cet enthousiasme perdure et si les clubs romands sont mieux gérés, ils vont alors devenir très forts. Et notamment le Lausanne HC qui, en raison de son potentiel de spectateurs et, par extension, de sponsors, pourrait atteindre le niveau de clubs de référence tels que Lugano, Berne ou Davos, soit

les meilleurs de Suisse», ajoute l'un des plus fins connaisseurs helvétiques de hockey sur glace. Concernant la formation, et même s'il est toujours possible de faire mieux à la base, «elle est généralement de bonne qualité dans les clubs romands et par exemple au HC La Chaux-de-Fonds et au HC Ajoie grâce à des entraîneurs très motivés». Ce n'est ainsi pas une formation lacunaire qui explique les difficultés financières des clubs de hockey romands.

dw



Lausanne HC

Depuis la création de la société anonyme du Lausanne Hockey-Club, en 1996, le comité se plaît à relever que les salaires, même s'ils sont moins élevés que ceux des autres clubs de ligue A, ont toujours été versés régulièrement. Le club vaudois n'a pas de dette à ce jour et son budget pour la saison 2002-2003 était de 6,3 millions. Le budget du championnat 2003-2004 n'est pas encore arrêté, mais il devrait être identique.

dw



Fribourg-Gottéron

Le club de ligue A qui a signé quelques-unes des plus belles pages de l'histoire du hockey sur glace helvétique de ces dernières années, affiche une dette globale d'un million de francs environ. Le budget de Fribourg-Gottéron pour la saison 2002-2003 s'élevait à quelque 7,5 millions (y compris le mouvement juniors). Celui de la saison prochaine avoisinera les 7 millions (toujours avec le mouvement juniors).

dw



La Chaux-de-Fonds

Le déficit du Hockey-Club La Chaux-de-Fonds (ligue B) s'élevait à quelque 700 000 francs à fin 2002. Grâce à diverses actions (réduction des salaires des joueurs, abandon de créances, etc.), il a été complètement résorbé à fin avril. Le budget prévu pour 2003-2004 est de 1,7 million de francs alors qu'il se montait à 2,5 millions pour le championnat 2002-2003. Cette baisse est censée assurer la pérennité du club.

dw



Genève-Servette HC

Le budget de la saison 2002-2003 du Genève-Servette HC, qui milite en ligue A pour la première fois depuis 27 ans, se monte à 7,5 millions. Quant à celui de la saison prochaine, il n'est pas encore connu. Par ailleurs, la direction du club ne fournit pas d'indications quant à sa situation financière, mais on peut supposer qu'elle est saine depuis que le club appartient au groupe américain avec siège à Londres, Anschutz.

dw



Rendre le hockey aux hockeyeurs...

Le hockey appartient-il aux entraîneurs, aux médias, aux managers, aux sponsors, aux arbitres ou au public? Ou à qui d'autre en core? De partout, on essaie de se l'arracher ou d'en revendiquer les prétendues vérités, un peu comme les catholiques romains s'approprient l'exclusivité de l'intercession entre Dieu et les hommes. Ainsi les coachs, théories et démonstrations stratégiques à l'appui, tendraient à nous faire croire qu'ils l'ont inventé ou qu'ils le réinventent à chaque match.

Les médias ne se lassent pas d'en rêver la forme idéale, un jeu où tout serait parfait et où spectacle, passion, occasions de but, mises en échec époustouflantes seraient tous les soirs au menu. Les arbitres, eux aussi, en viennent à vouloir nous faire croire que le jeu, sans eux, n'existerait pas. Du coup, à force de décisions surprenantes et d'interventions inopinées, ils s'achètent une

importance dont la démesure a ceci d'inquiétant qu'elle dépasse parfois celle des véritables acteurs du hockey. Et les vrais décideurs du jeu, ce sont les joueurs.

Obnubilés par leur propre rôle, secondaire au demeurant, la plupart des parties prenantes de cette merveilleuse discipline oublient l'essentiel: à savoir que l'avant-scène doit être occupée en permanence et de droit par les joueurs.

Ce sont eux qui font exister le hockey. Pour eux et seulement pour eux, le public se déplace, dépense son argent, achète des souvenirs, mange des saucisses et boit de la bière au stade. Pas pour les arbitres, ni les entraîneurs, pas plus que les managers, les journalistes, les agents ou les garde-matériel.

En marge du colloque de la Ligue nationale et de la Ligue suisse de hockey, ce week-end à Zoug, il est parfois nécessaire de marteler certaines évidences. Au risque que certains les oublient... ■■

Werner Kohler démissionne

Hockey sur glace ■ Le président de la LSHG a démissionné avec effet immédiat. Il est accusé d'avoir touché une commission «au noir» d'un million de francs

Le président de la Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG), Werner Kohler, a démissionné avec effet immédiat de toutes ses fonctions auprès de la fédération. Le Grison est accusé d'avoir touché une commission «au noir» d'un million de francs sur la cession des droits commerciaux du hockey suisse. Werner Kohler, à la tête de la LSHG depuis le 29 juin l'étranger.

Une année plus tard, IMG Suisse renonçait aux droits du hockey suisse, prétextant qu'il ne possédait pas les infrastructures – le personnel – pour suivre et exploiter les droits de commercialisation du hockey suisse. La LSHG a payé 9 millions pour la reprise de ses droits. Aujourd'hui, le flou règne toujours à propos d'une somme de 2,5 millions de francs.

L'argent avait été versé directement par IMG à la société de Dominik Senn (SSM), qui a elle-même reversé le million à Werner Kohler. «Ce mil-

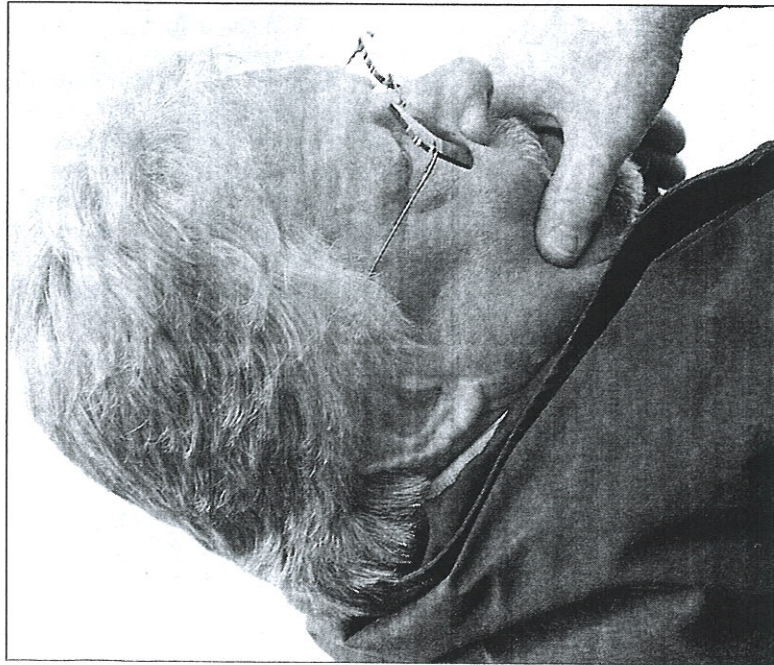
lion est une provision tout à fait légale, qui n'a pas de rapport avec le hockey sur glace», s'est défendu Werner Kohler, qui avait présidé pendant sept ans et demi aux destinées de Davos.

Biver plaide non coupable

Depuis l'Afrique du Sud, où il est actuellement en vacances, Marc Biver dégage sa société IMG de toute responsabilité dans cette affaire. «Nous ne sommes jamais sortis de la légalité, affirme le président d'IMG. Nous avons, il est vrai, été en relations étroites avec Domi-

nik Senn. C'est lui qui nous a amené le contrat de la LSHG. Il était normal de le payer pour ce travail. Nous lui avons versé effectivement un million de francs en deux tranches. Ce qu'il a fait de ce million ne nous regarde pas!»

«Nous avons reçu des directives d'IMG pour budgétiser cette provision d'un million. Werner Kohler et Marc Biver ont pris cette décision d'un commun accord. Je devais transmettre l'argent à Kohler, car IMG ne souhaitait pas directement le verser au président en raison de règles internes» a avancé pour sa part Dominik Senn. /si



Werner Kohler: de avoir être sonseur.

PHOTO KEYSTONE

«Le président nous a menti»

L'a «saga» Werner Kohler ne fut pas de tout repos pour Jean Martinet et le comité central de la LSHG. Retour sur le décembre de mois de décembre «très pénible» du vice-président de la fédération. «La séance extraordinaire du 3 décembre fut la plus terrible de ma vie», s'exclame Jean Martinet. En convoquant cette entrevue à Egerkingen (SO), je pensais pouvoir démentir rapidement les propos tenus dans la presse. J'ai dû déchanter... Refusant de mener les débats, Werner Kohler s'est contenté de nier en bloc. «Pour en avoir le

ceur net, nous avons mandaté Heinz Tännler (réd.: le juge unique de la Ligue) pour s'occuper de l'affaire. Nous lui avons donné jusqu'au 23 décembre pour fournir les premiers résultats. Histoire de pouvoir passer les fêtes tranquillement.»

Nouvelle séance deux jours avant Noël, convoquée à 13 h. Téléphonique, cette fois-ci. «Werner Kohler nous a reconfirmé sa bonne foi, poursuit Jean Martinet. «Comme aucun soupçon ne pesait sur lui et qu'il manquait encore des éléments au dossier, nous avons accordé un délai supplémentaire de 15 jours à Heinz Tännler.»

Nouvelle conférence téléphonique, toujours le 23 décembre, mais à 22 h 15 cette fois-ci. «Les membres du comité central ont appris la fourberie du président, reprend Jean Martinet. Nous avons décidé de mettre sur pied une nouvelle séance extraordinaire à Egerkingen, le lendemain dès 7 h. Après trois heures de discussion, Werner Kohler a finalement démissionné avec effet immédiat. Werner Kohler a tellement travaillé pour le président... C'est incompréhensible! Il a manqué de transparence. Et ça, c'est tout simplement impardonnable.» /FLO-ROC

Kohler sera poursuivi

HOCKEY SUR GLACE Après avoir pris connaissance du rapport de son juge unique, la Ligue a déposé une plainte pénale contre son ex-président. Lequel devra rembourser 1,2 million de francs.

ZOUG
PIERRE-ALAIN SCHLOSSER

La Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) a déposé hier une plainte pénale contre son ancien président Werner Kohler, pour escroquerie, gestion d'affaires incorrecte qualifiée et falsification de documents. En outre, un premier montant de 1,2 million a été facturé par la LSHG à Werner Kohler pour des prestations touchées de manière illégitime. L'ancien président devra s'acquitter de cette facture dans les trente jours.

Cette décision survient après la remise du premier rapport du juge unique de la LSHG, Heinz Tännler. Un rapport accablant pour l'ancien dirigeant.

► **Le million** Selon le rapport, la firme SSM (Senn Sportmanagement, dont le propriétaire est Dominik Senn) a bel et bien convenu avec Werner Kohler le paiement d'une provision de 1 million en cas de signature du contrat de sponsoring avec IMG (dont Marc Biver est l'interlocuteur auprès de la LSHG). Cette dernière a versé cette provision après la conclusion de l'affaire par l'intermédiaire de SSM en deux tranches de 500 000 francs. La première sur le compte de Werner Kohler à la Banque Cantonale des Grisons. La seconde sur le compte d'une entreprise de l'ex-président à Jersey.

Un montant de 12,8 millions devait être versé chaque année pendant cinq ans. Soit un montant global de 64 millions. A cette somme vient encore s'ajouter 1 million au budget d'IMG comme «montant exceptionnel», payé la première année. Le fameux million de l'ancien homme fort du HC Davos et de la Ligue.

► **Les provisions** Après avoir signé la convention pour le rachat des droits, la LSHG a conclu avec SSM un contrat de provision pour l'acquisition de sponsors. 10% des sommes de sponsoring devaient revenir à SSM. Or, Werner Kohler et cette dernière société ont



Jean Martinet (au centre) et Heinz Tännler (à droite) sont bien décidés à faire toute la lumière sur cette sombre affaire d'argent. Ils n'ont pas terminé leur travail...
Keystone

conclu — sans que la Ligue soit au courant — un contrat interne de provision, au 30 juillet 2001. Celui-ci prévoyait que le président d'alors toucherait 70% des commissions versées à SSM, durant la première année! Le pourcentage des années suivantes aurait été de 50%. Ce contrat a toutefois été revu à la baisse.

Werner Kohler devait finalement recevoir 40% de provision sur les 10% versés à SSM. Sur la base de ce contrat, le juge unique a pu prouver que l'ex-président avait perçu 72 680 francs par ce biais. D'ordinaire, il est admis qu'un fonctionnaire touche 2% sur la commission. Pas plus.

Werner Kohler aurait également touché quelque 127 800 francs à l'occasion des Championnats du monde de 1998 (Zurich et Bâle), ainsi que lors des Mondiaux M20 (à Morges et Genève) en 1997.

► **Bénévolat, vraiment?** Pendant ses six ans et demi de règne, Werner Kohler aurait

empoché un total d'environ 2,4 millions de francs d'in-demnisations (pots-de-vin compris). Ce qui représente, en moyenne, quelque 370 000 francs par année. Petit rappel: le poste de président de la LSHG est présenté comme bénévole.

► **La réaction** «Je peux le jurer sur la tête de ma fille: je n'étais au courant de rien, promet Jean Martinet, président ad interim de la LSHG. Il y aurait, pour les membres du comité central, la solution de faire leurs valises et de s'en aller. Ou celle de continuer sur ce bateau jusqu'à une phase transitoire. C'est cette dernière option que nous, les rescapés de cette affaire, privilégions. Si quelqu'un doit nous demander de partir, c'est le Parlement du hockey.»

► **Que risque Kohler?** S'il paie la facture de 1,2 million de francs, Werner Kohler ne risque a priori qu'une peine avec sursis. S'il ne rembourse pas ce montant, il pourrait

alors finir derrière les barreaux.

Par ailleurs, le juge chargé de cette affaire devra encore déterminer l'implication exacte des sociétés IMG et SSM. Si elle est avérée, les coupables seront solidairement responsables des faits reprochés.

► **La suite?** Un second rapport du juge unique de la LSHG doit encore donner de plus amples informations. Notamment sur le contrat d'une durée de six ans liant le coach national Ralph Krueger à la Ligue suisse de hockey sur glace. Un contrat conclu justement par Werner Kohler. Le résultat des investigations de Heinz Tännler devrait tomber d'ici à une dizaine de jours.

► **Finis l'amateurisme!** Voyant que les postes à responsabilité de la Ligue ne peuvent plus être conduits par des amateurs, celle-ci a décidé de professionnaliser sa structure. Ces mesures pourraient entrer en vigueur dès le mois de juin. □

Christophe Piguet: «Je suis choqué par le montant dû à IMG»

HOCKEY SUR GLACE Suite au rapport délivré samedi par Heinz Tännler, le responsable des finances de la Ligue nationale et Marco Torriani réagissent vivement aux 7,5 millions que réclame la société de Marc Biver à titre d'indemnisation.



Werner Kohler On n'a pas fini d'entendre parler des agissements de l'ancien président de la Ligue nationale. Keystone

Christophe Piguet Il estime que la société IMG n'a rien fait qui justifie qu'elle touche une indemnité aussi élevée. ARC

Marc Biver Quel a été le véritable rôle du boss d'IMG qui réclame 7,5 millions de francs à la LSHG? ARC

ANDRÉ BOSCHETTI

L'affaire Werner Kohler ne fait que commencer. Trois jours après la remise du premier rapport final de Heinz Tännler, et le dépôt d'une plainte pénale, le petit monde du hockey ne mâche pas ses mots. D'habitude prudent et méfiant, Christophe Pignet ne cache plus sa rage. Plus que la cupidité et les suspicions de magouilles de Kohler, ce sont aujourd'hui les millions réclamés par IMG qui mettent l'avocat lausannois hors de lui. «Pourquoi devrait-on indemniser si généreusement une société qui n'a strictement rien fait durant un an?»

Présent lui aussi à Zoug, Marco Torriani, président de Ge-Servette, abonde dans le même sens. En quatre points, nous vous proposons un petit résumé de la situation.

► **Rupture** Signé en août 2000, le contrat conclu entre la LSHG et IMG est cassé un an plus tard. «Sous la pression des sponsors, et notamment de La Poste, expliquent nos deux interlocuteurs, qui étaient totalement insatisfaits du suivi apporté par IMG, la Ligue suisse a demandé à ce que le contrat qui liait les deux parties pour quatre ans en core soit rompu.»

► **L'indemnité** «Si j'ai bien compris, poursuit Torriani, IMG tentait à continuer ce contrat jus-

qu'au bout. Pas trop difficile de deviner pourquoi.» Vexé, le boss d'IMG suisse conclut alors un arrangement avec Kohler: à titre d'indemnisation, sa société recevra 7,5 millions (ou 9) sur cinq ans. «Je suis terriblement choqué par l'importance de ce montant, clame Pignet. En un an, IMG n'a aucune justification commerciale et économique pour revendiquer cet argent.» La seule explication que pourrait avancer IMG est une convention passée à l'époque entre Biver et Kohler. Le responsable des finances se demande même s'il ne s'agit pas d'une escroquerie. «Et cela m'apparaît encore plus grave et lourd à supporter que les commissions frauduleuses touchées par Kohler.» «Pour moi, ajoute Torriani, certaines choses ont été possibles uniquement parce que Marc Biver était au courant de pas mal d'éléments importants. J'essaie d'ailleurs toujours de comprendre quel a réellement été le rôle du boss d'IMG.»

► **Sponsors** La Poste est le principal sponsor de la LSHG. Celui qui garantit l'essentiel des 64 millions qu'elle touchera jusqu'en 2005. Or, contrairement à ce que l'on pourrait penser, IMG n'a fait qu'assurer le suivi de cette lucrative association. «C'est effectivement moi qui l'ai trouvé, raconte Franz Zölch, pré-

sident de la Ligue nationale. J'y ai mes entrées. J'ai ensuite transmis les informations et les noms des personnes à contacter à IMG.» Une précision qui fait sourire Torriani: «On se rend compte qu'au sein des clubs, on ne savait à peu près rien des agissements de certains de nos dirigeants. Alors que l'on exigeait beaucoup de rigueur dans nos gestions, les affaires les plus importantes se traitaient en coulisses et d'une façon plus que douteuse. Et en ce qui concerne le travail d'IMG, je me rends compte que tous les contrats ont été faits sans eux. Mais, à mon avis, on ne sait pas encore tout sur les dessous de cette triste affaire. Bien des choses seront encore découvertes ces prochaines semaines.»

► **Les clubs victimes?** Il est faux de croire que cette affaire ne touche pas les clubs. Si, à cause du montant que la LSHG devra verser à IMG, l'argent doit manquer dans les caisses, les principales victimes seraient l'équipe nationale et les clubs. «En tant que président de Ge-Servette, cette hypothèse m'inquiète. Même si on a tenté de nous rassurer samedi, ce manque à gagner, peut-être partiel, serait très embêtant et regrettable.» A titre indicatif, les clubs de LNA percevoient aujourd'hui un montant d'environ 400 000 francs par an. □

Des silences qui ne présagent rien de bon

«AFFAIRE KOHLER» En attendant le deuxième rapport du juge unique de la Ligue, les acteurs du hockey suisse refusent de parler.

Dans les affaires d'escroquerie, de magouilles ou de pots-de-vin, bien rares sont les candidats prêts à s'exprimer ouvertement sur des sujets aussi délicats. L'affaire Kohler ne déroge pas à la règle. Il suffit d'évoquer le nom de l'ancien président de la Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) pour sentir les voix se crispier. Le ton — de prime abord enjoué — se transforme dès que l'on prononce le nom «Werner Kohler».

Soudain, nos correspondants se confondent en mille excuses. Tantôt notre interlocuteur se trouve subitement sur une autre ligne, tantôt il invoque le droit de ne pas commenter certains points de l'affaire. Parfois, il ne souhaite tout simplement pas s'exprimer sur le sujet.

«No comment»

D'entrée, Franz A. Zölch, président de la Ligue nationale suisse de hockey sur glace, annonce la couleur: «Si c'est des questions sur l'affaire Kohler, j'ai donné tous les renseignements par écrit à M. Reber (réd.: le chef de la communication auprès de la LSHG). Vous que sa version des faits sur le

savez, depuis ce matin, je suis occupé sur une autre ligne.

M. Reber vous renseignera correctement.»

Le président ne peut se débiner lorsque, l'air de rien, on lui lance une question au vol. «C'est bien avec La Poste?» Franz A. Zölch, visiblement gêné par toute cette affaire, accepte de répondre. «C'est moi qui ai trouvé ce sponsor et j'ai cédé par la suite à IMG. J'ai beaucoup de relations avec La Poste. Je n'ai servi que de lien.» Le président n'en dira pas davantage.

Dans ce grand concours de la réponse la plus courte, Marc Biver remporte toutefois le premier prix. «Je suis vraiment désolé, mais je ne veux plus m'exprimer au sujet de l'affaire Kohler», répond poliment le PDG d'IMG Suisse. J'ai déjà donné ma version des faits à la Ligue et je vous le répète: je me suis suffisamment exprimé à ce sujet.»

Dommage, car on aurait bien voulu savoir quelles contre-prestations sa société a fournies pour un montant aussi important que 7,5 millions de francs. De même que sa version des faits sur le

Pierre-Alain Schlosser

IMG porte plainte contre Christophe Piguet

Mais le responsable des finances de la Ligue nationale confirme ses accusations contre Marc Biver.

AFFAIRE KOHLER Hier, la triste «affaire Kohler» a vécu un nouveau rebondissement avec le dépôt de la part d'IMG (Suisse) d'une plainte pénale à l'encontre de Christophe Piguet. Pour mémoire, Werner Kohler, ex-président de la Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) aurait touché à titre personnel 1 million de francs en 2000, lors de la vente des droits marketing du hockey suisse au groupe IMG.

Dans nos colonnes, le 21 janvier dernier, Christophe Piguet s'était dit choqué par le montant de 7,5 millions que la Ligue nationale devait verser à IMG dans le cadre de l'«affaire Kohler». «En un an, expliquait alors Piguet, IMG n'a aucune justification commerciale et économique pour revendiquer ce montant.» Quelques jours plus tard, Marc Biver convoquait une conférence de presse à Hauterive. Pourtant loin d'assurer une défense convaincante, le patron d'IMG (Suisse) SA avait d'emblée évoqué la possibilité de déposer plainte contre son accusateur.

Hier après-midi, le conseil d'administration d'IMG (Suisse) a publié un communiqué de presse où il confirme le dépôt d'une plainte pénale à l'encontre de Christophe Piguet. Il affirme que ses propos «mettent en cause l'honorabilité et la réputation d'IMG (...) Ces allégations portent aussi atteinte à la personnalité de ses représentants, plus particulièrement à celle de Marc Biver. (...) En réalité, M. Piguet tente de faire supporter à IMG (Suisse) SA les graves dysfonctionnements internes de la LSHG, tels qu'ils auraient été récemment mis au jour dans le cadre d'investigations que cette association a demandées.

IMG ne laissera ni sa réputation ni celle de ses collaborateurs être mise en cause. En particulier, plainte pénale pour

atteinte à l'honneur a été déposée contre M. Piguet.

Réaction virulente

Informé de la démarche juridique de Marc Biver, la réaction de Christophe Piguet, avocat à Lausanne, ne s'est pas fait longtemps attendre. «Dans le but de ne pas perdre la face, M. Biver dépose une plainte pénale. En procédant de la sorte, il s'expose lui-même à une enquête pénale pour dénonciation calomnieuse.

«Je suis en possession de documents révélant que M. Biver savait que M. Kohler avait perçu une commission illicite de 1 million de francs lorsqu'il a négocié avec lui le rachat des droits marketing prévoyant le versement, à IMG, d'une indemnité de 7,5 millions de francs, dont 1 million était destiné à rembourser le pot-de-vin payé auparavant à M. Kohler.

«Je n'aurai aucune difficulté à établir que le contrat prévoyant le versement d'une indemnité de 7,5 millions à IMG est moralement choquant et ne repose sur aucune justification économique.»

Un peu plus tard, l'avocat lausannois précisait encore sa pensée. «Je ne nie pas les erreurs de contrôle de la LSHG, mais pour bien résumer la position de la Ligue par une image simple, j'ajouterai que ce n'est pas parce qu'on laisse les clés d'une voiture au contact que quelqu'un a le droit de s'en emparer.»

André Boschetti



Keystone

Marc Biver contre-attaque.

L'heure n'est plus à la négociation

ÉCHEC Dans un premier temps, la Ligue suisse voulait trouver un accord à l'amiable avec Biver.

Depuis le début de l'année, la Ligue suisse semblait plongée dans une surprenante apathie. Comme si Christophe Piguët était le seul à prendre le taureau par les cornes et réclamer réparation. Jean Martinet apporte sa propre version. «J'ai partagé depuis le début l'avis de Christophe Piguët, avoue le président de la LSHG. J'ai bien compris que le comportement de Marc Biver n'avait pas été loyal dans cette affaire. J'ai simplement tenté une tactique différente.»

Jean Martinet s'est efforcé de chercher un arrangement avec le patron d'IMG. Mais cette méthode douce s'est soldée par un échec total. De délai en délai, pendant quatre mois, Marc Bi-

ver n'a jamais jugé bon de recevoir une délégation de la LSHG emmenée par Jean Martinet. Une seule réunion s'est déroulée, mais Marc Biver avait délégué son avocat. «Nous avons donc été contraints de nous adresser à son supérieur hiérarchique», explique Jean Martinet. Le 8 mai, en compagnie d'un avocat et de Peter Lüthi (directeur de la Ligue), il a rencontré à Londres Eric Drossart, patron d'IMG Europe.

Eric Drossart a pris connaissance de la version du dossier de la LSHG et promis une réponse. «C'est la prochaine étape, nous attendons qu'il prenne contact avec nous», assure Jean Martinet. C'est donc

Eric Drossart qui est en charge du «hockeygate» et non plus Marc Biver! Vu les menaces pénales qui pèsent sur IMG Suisse, il pourrait peut-être adopter une politique moins «jusqu'au-boutiste» que celle choisie par le Neuchâtelois. Les reproches sont graves. Selon la LSHG, il est question de complicité de gestion déloyale pour avoir versé le fameux million occulte de commission à Werner Kohler. La LSHG met aussi en cause l'indemnité exorbitante de 7,5 millions obtenue par Marc Biver face à un Kohler affaibli. Enfin, la LSHG parle d'«escroquerie», Marc Biver ayant caché dans un premier temps le versement du million.

Mais dans l'attente de son nouveau comité, la politique de la LSHG, en manque de liquidités, reste sujette à plusieurs incohérences. Si elle estime que le montant de 7,5 millions pour le rachat des droits marketing est exorbitant, pourquoi réexige-t-elle d'IMG que le renoncement des 2 millions supplémentaires (5,5 millions ayant déjà été payés)? Pourquoi ne pas demander un remboursement bien plus conséquent (comme le suggère Christophe Piguët)? «Je suis plutôt favorable pour clore ce dossier aussi vite que possible plutôt que de perdre des années», lance Jean Martinet. Pas sûr que cet avis soit partagé par tous.

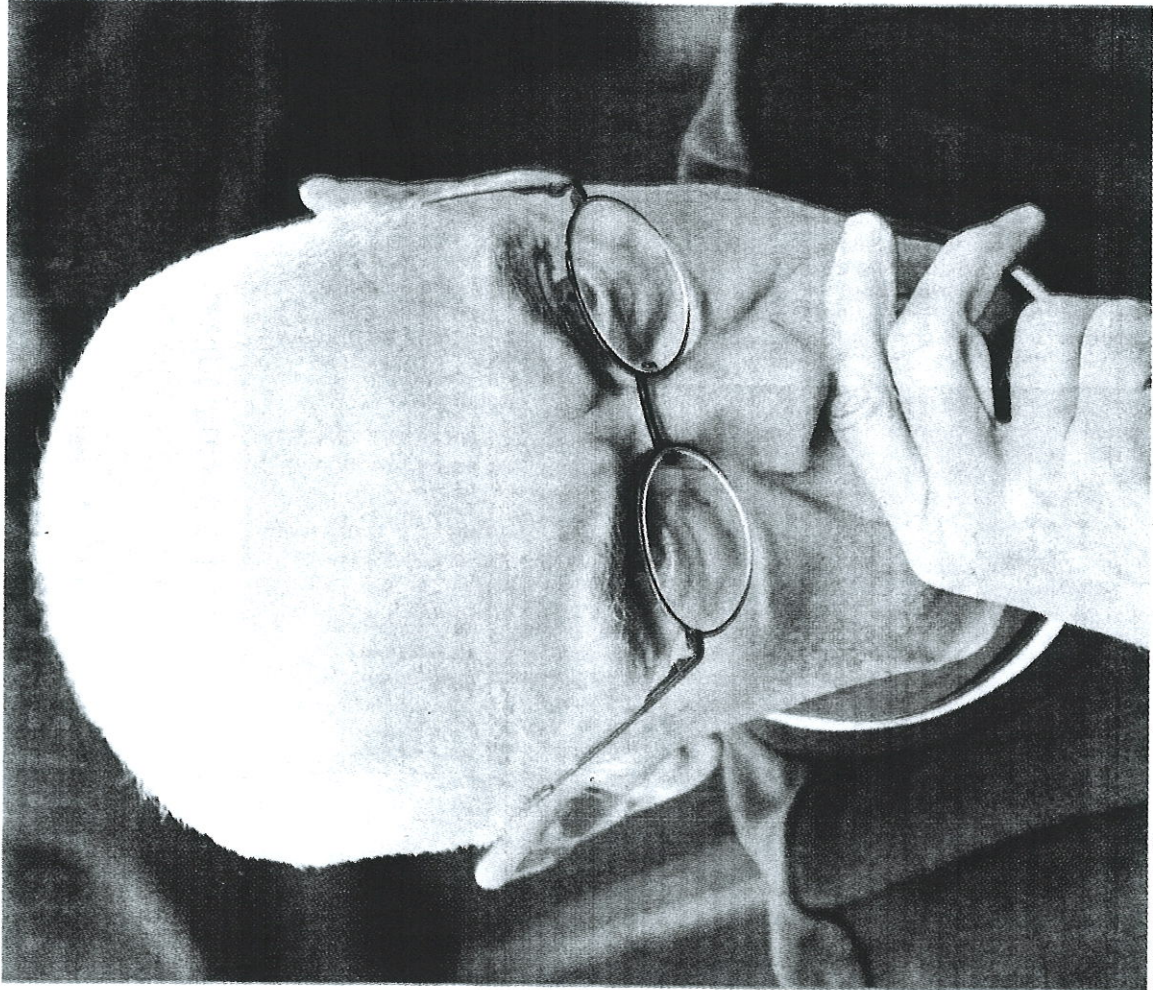
Olivier Breisacher



Tischler / Key-OL

Marc Biver dans de sales draps

HOCKEY SUR GLACE Il y a un mois, la Ligue suisse a déposé une plainte pénale pour escroquerie contre le manager neuchâtelois. Au fil des mois et des découvertes, la position du boss d'IMG apparaît de plus en plus précaire.



Motus! Marc Biver ne veut pas s'exprimer sur la plainte déposée contre lui.

ANDRÉ BOSCHETTI

L'attitude négative montrée par Marc Biver à l'encontre des instances du hockey helvétique a fini par anéantir la bonne volonté de Jean Martinet. Désireux, dans un premier temps, de régler cette affaire à l'amiable, le président ad interim de la Ligue suisse de hockey sur glace (LSHG) s'est finalement résolu à opter pour la manière forte.

Pour mémoire, le boss d'IMG Suisse est accusé de versements de commissions occultes à Werner Kohler (1 million de francs) et, on l'a appris récemment, à Dominik Senn (1,1 million). Plainte pénale avait, rappelons-le, déjà été déposée à la mi-janvier par la LSHG à l'encontre de son ancien président. Quant au cas du second directeur de la société de marketing SSM et à l'origine des relations entre la LSHG et Marc Biver, il est examiné dans le cadre de la plainte contre Kohler.

Cette décision, depuis longtemps attendue, doit satisfaire Christophe Pignet, responsable des finances de la Ligue nationale et principal pourfendeur des méthodes Biver. Joint au téléphone, l'ex-président du LHC se refusait toutefois à mettre de l'huile sur le feu. «Je suis simplement content de constater que la LSHG partage le point de vue que j'avais exprimé antérieurement. Faisant partie d'une commission d'enquête, vous comprendrez qu'il m'est difficile de vous en dire plus.»

Commissions occultes

La position de Me Pignet et de la LSHG est connue. Ils reprochent à Marc Biver d'avoir versé

des commissions occultes, puis caché l'existence de ces pots-de-vin, et enfin d'avoir abusé d'une position dominante pour négocier avec un homme affaibli (Kohler) une indemnité injustifiée sur le plan économique. Les indemnités obtenues par le manager neuchâtelois sont d'autant plus exorbitantes qu'il avait préalablement admis de ne pas posséder les infrastructures pour gérer convenablement un tel dossier. Et, surtout, Marc Biver avait affirmé ne pas vouloir engager de nouveaux collaborateurs pour pouvoir faire face à ces exigences. Quant à l'ex-cuse que cet arrangement avait été paraphé par un subordonné (Peter Lüthi), elle ne tient pas non plus la route tant il apparaît évident que ce dernier ignorait que son chef était corrompu.

De 7,5 à 9 millions

Avant de déposer cette plainte pénale, la LSHG avait également découvert que le total du montant de ces indemnités — en partie (7 millions) déjà touchées — se montait à 9 millions de francs; soit 7,5 de la LSHG et 1,5 obtenu grâce à des commissions versées directement à Biver par les sponsors.

Un autre élément étonnant est l'existence de garanties bancaires pour un total de 4 millions alors que la LSHG n'en doit plus que 2. «Le but de mes démarches, précise Christophe Pignet il y a deux mois, est en premier lieu d'éviter que la Ligue ne doive verser le solde (2 millions) des indemnités prévues. Dans un second temps, j'espère vivement que l'on exigera de M. Biver qu'il rembourse une bonne partie des 5,5 millions que la Ligue lui a déjà versés.»

C'est bien à ce niveau que certains doutes existent. Une fois l'assurance obtenue de ne pas devoir déboursier 2 millions supplémentaires à IMG, on peut se demander si la LSHG ne va pas de son propre chef arrêter son action. En proie à des difficultés financières, elle pourrait ne pas vouloir se lancer dans un procès qui pourrait durer des années, pour finalement préférer se contenter de brouilleries.

Pignet contre-attaque

On se souvient que les attaques qu'avait portées Christophe Pignet dans 24 heures contre Marc Biver avaient convaincu ce dernier de déposer plainte pénale contre l'avocat lausannois pour atteinte à l'honneur. Sur ce point, l'intéressé se montre un peu plus disert. «J'ai effectivement envoyé à la fin mars un dossier complet et, je crois, convainquant au juge Cruet. L'instruction se poursuit mais nécessitera du temps puisqu'il lui faut vérifier les éléments que je lui ai fait parvenir pour prouver ma bonne foi et, surtout, que ma version des faits est exacte.»

Sur un plan strictement financier, la LSHG, qui a récemment emprunté 2 millions à la Fédération internationale, ne doit pas laisser passer l'occasion d'exiger réparation auprès de ceux qui sont la cause de la plupart de ses maux. En récupérant tout ou partie du million de Kohler, du 1,1 million de Senn et des 5,5 millions de Biver, le hockey suisse pourrait enfin souffler et regarder vers l'avenir. ► «No comment» Suite à ces nouveaux éléments, nous avons bien entendu cherché à obtenir une réaction de Marc Biver. Il s'est borné à un «No comment» de circonstance. □

«Il faut une volonté politique»

MONDIAUX Si elle souhaite organiser le Mondial 2008, la Suisse doit bâtir deux patinoires modernes. Actuellement, les stades de glace ne répondent pas aux critères de sélection

Helsinki
Emmanuel Favre

«Ils ont même interviewé mon chauffeur!» René Fasel se marre. En Finlande, depuis le début des championnats du monde, le président fribourgeois de la Fédération internationale (IIHF) vole la vedette à Saku Koivu et à Teemu Selanne dans les rubriques sportives des différents médias. Impossible de tourner les pages d'un quotidien sans buter sur la moustache du Napoléon romand. Impossible de zapper sur les chaînes nationales sans l'apercevoir au centre de l'écran.

Fasel, c'est une certitude, a conquis les Finlandais. Mais, au-delà de sa campagne de séduction, il planche sur trois dossiers sensibles sur le plan international et suisse. Le point.

1. UN MONDIAL EN SUISSE?

Candidate malheureuse à l'organisation du championnat du monde 2005 (attribué à l'Autriche), la Ligue suisse de hockey sur glace façonne un dossier pour décrocher le tournoi en 2008. Pourquoi cette insistance helvétique? Parce que la mise sur pied d'un Mondial est rentable. Très rentable. «Cette année, explique René Fasel, la Fédération finlandaise dégage un bénéfice de 7,5 millions de francs.»

Mais, avec son infrastructure vieillissante, la Suisse n'a actuellement aucune chance de séduire les décideurs de l'IIHF. «Dans notre pays, reprend Fasel, les patinoires ne satisfont pas aux exigences requises.» Alors que des palais de glace poussent comme des champignons en Europe (Cologne, Hambourg, Helsinki, Saint-Petersbourg, Prague et bientôt Riga, par exemple), la Suisse est bloquée sur la case «Moyen Age». «Il faut une réelle volonté politique pour que les choses bougent, martèle le président de l'IIHF. Des projets existent à Zurich et à

Berne. Mais, en Suisse, cela prend toujours du temps pour qu'un concept devienne une réalité. C'est dommage: aujourd'hui, à l'image de l'effet FC Bâle, un nouveau stade est un formidable atout de promotion pour un sport.»

2. DES NOUVELLES RÈGLES?

Pendant des années, l'IIHF a cherché à adapter les règles du hockey sur glace aux exigences du sport spectacle. La diminution du nombre de buts, notamment, était devenue une source d'inquiétude. Mais, à la fin des Mondiaux 2003, René Fasel respire: «Il est inutile d'agrandir les buts! Le quart de finale entre la Suède et la Finlande (6-5) et la demi-finale entre le Canada et la République tchèque (8-4) ont été révélateurs de vents du renouveau qui soufflent sur le hockey international. Quel spectacle!»

Dans sa volonté de ratisser large et d'implanter son sport sur les cinq continents, l'IIHF a inauguré un centre d'excellence à Vierumäki, dans la banlieue de Helsinki. «C'est un Macolin du hockey sur glace. Et c'est unique en Europe», se réjouit René Fasel. L'IIHF octroie des bourses afin de former des coaches de pays exotiques (Mongolie, Afrique du Sud, etc.). Pendant trois ans, les élus suivent une formation en Finlande, collaborent avec des équipes de juniors et, par la suite, transmettront leur savoir sous leurs latitudes.

3. UNE NOUVELLE COUPE D'EUROPE?

Malgré quelques louables tentatives, la Fédération internationale n'a jamais réussi à développer une compétition continentale d'envergure. La faute au manque d'intérêt des nations de référence (Suède et Finlande), à des calendriers nationaux surchargés et à la discrétion des chaînes de télévision. «Nous travaillons sur ce dossier, avise Fasel. Je souhaite réunir les champions des six meilleurs pays européens dans un grand tournoi.» Mais le projet ne devrait pas voir le jour la saison prochaine. «Le plus dur, c'est de trouver les bonnes dates. Des dates qui nous permettent de focaliser l'intérêt sur cet événement.»



Gestion des réservations

AgendaWIN *** est le système de gestion et d'information destiné aux Etablissements et Organisations actifs dans un ou plusieurs des secteurs :



Camping



Communes



Conférences
Séminaires



Enseignement
Formation



Expositions
Congrès



Golf



Hôtellerie



Offices du
Tourisme



Patinoires



Pysiothérapie
Thermalisme



Piscines



Sports et loisirs

et confrontés aux problèmes de la gestion des réservations

des ressources et prestations

mises à disposition de tiers

AMÉLIOREZ VOS CONTACTS CLIENTÈLE

et

LA GESTION DE VOS RESSOURCES

CONTACTS CLIENTÈLE

- informer sur les caractéristiques des ressources
- renseigner instantanément sur les disponibilités des ressources,
- identifier rapidement vos correspondants et leur fonction pour
- informer de tous changements et nouveautés,
- envoyer rapidement les confirmations,
- diffuser les mailings promotionnels ou infos générales.

GESTION RESSOURCES

- consulter aisément occupations et disponibilités des ressources,
- sélectionner les disponibilités par activité, ressource et centre,
- enregistrer en temps réel les nouvelles réservations,
- automatiser les réservations périodiques,
- imprimer les plans hebdomadaires de réservation pour affichage et diffusion aux services concernés,
- imprimer les informations complètes relatives à une réservation,
- enregistrer immédiatement les modifications de réservation,
- diffuser aux services les modifications de dernière heure,



Informations au
024 425 53 86

PORTRAIT - MINUTE

<i>Identité</i>	Ignace Bichet
<i>Age</i>	37 ans
<i>Fonction</i>	Collaborateur administratif au Service des sports, de la jeunesse et des loisirs de la Ville de Sion
<i>Principale qualité</i>	Savoir écouter
<i>Principal défaut</i>	Parfois trop « soucieux »
<i>Hobby + Sport</i>	Vélo (spinning – vélo de course) – ski alpin
<i>Déteste</i>	L'hypocrisie
<i>Plus beau rêve</i>	Voyager dans les Caraïbes sur un bateau pendant plusieurs mois
<i>Plus mauvais souvenir</i>	Aucun en particulier
<i>Plat préféré</i>	La fondue chinoise
<i>Musique préférée</i>	La chanson française
<i>Lecture</i>	La presse quotidienne – les magazines sportifs – les livres d'auteur (avec un faible pour Paulo Coehlo)
<i>Plus grande réalisation</i>	Mes deux enfants
<i>Le plus important</i>	Savoir les gens qui m'entourent heureux et en pleine santé

MOYENNE DU SONDAGE PRATIQUE SUR LES SALAIRES DANS LES PATINOIRES ROMANDES

DIRECTEUR

Moyenne sur 12 patinoires romandes. Plusieurs patinoires, étant gérées par les communes, n'ont pas de Directeur :

- Fr. 7'300.- de salaire sur 13 mois

CHEF TECHNIQUE

Moyenne sur 16 patinoires romandes. Plusieurs patinoires n'ont pas de chef technique, mais plusieurs employés techniques.

- Fr. 5'900.- sur 13 mois

EMPLOYE TECHNIQUE QUALIFIE

Moyenne sur patinoires romandes

- Fr. 4'750.- sur 13 mois, patinoires avec un chef technique
- Fr. 5'200.- sur 13 mois, patinoires sans chef techniques

EMPLOYE TECHNIQUE NON-QUALIFIE

Moyenne sur 14 patinoires romandes

- Fr. 4'200.- sur 13 mois

SECRETAIRE

Moyenne sur 12 patinoires romandes. Plusieurs patinoires sont gérées par les communes

- Fr. 4'200.- sur 13 mois

AUXILIAIRES

Moyenne sur 10 patinoires romandes

- Fr. 20.-/h. sur 13 mois

CAISSIERES

Moyenne sur 15 patinoires romandes

- Fr. 19.-/h sur 13 mois

P.S. La moyenne est de 4 semaines de vacances par an et de 42h00 par semaine, y compris le travail en soirées et samedi-dimanche.

Sondage des salaires pratiqués dans nos patinoires romandes

Sont pris en considération, uniquement les salaires bruts, sans allocation.

- | | | |
|---|-------------------|--------------------------|
| 1. Directeur | 5'500.- à 6'000.- | <input type="checkbox"/> |
| Formation de base : | 6'000.- à 6'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | 6'500.- à 7'000.- | <input type="checkbox"/> |
| CFC oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | 7'000.- à 7'500.- | <input type="checkbox"/> |
| Autres : | 7'500.- à 8'000.- | <input type="checkbox"/> |
| | plus de 8'000.- | <input type="checkbox"/> |
|
 | | |
| 2. Chef technique | 4'500.- à 5'000.- | <input type="checkbox"/> |
| Formation de base | 5'000.- à 5'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | 5'500.- à 6'000.- | <input type="checkbox"/> |
| CFC oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | 6'000.- à 6'500.- | <input type="checkbox"/> |
| Autres : | plus de 6'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | | |
|
 | | |
| 3. Employé technique qualifié | 3'500.- à 3'750.- | <input type="checkbox"/> |
| Formation de base | 3'750.- à 4'000.- | <input type="checkbox"/> |
| | 4'000.- à 4'250.- | <input type="checkbox"/> |
| CFC oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> | 4'250.- à 4'500.- | <input type="checkbox"/> |
| Autres : | 4'500.- à 4'750.- | <input type="checkbox"/> |
| | 4'750.- à 5'000.- | <input type="checkbox"/> |
| | 5'000.- à 5'250.- | <input type="checkbox"/> |
| | 5'250.- à 5'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | plus de 5'500.- | <input type="checkbox"/> |
|
 | | |
| 4. Employé sans qualification | 2'500.- à 2'750.- | <input type="checkbox"/> |
| Activités précédentes | 2'750.- à 3'000.- | <input type="checkbox"/> |
| | 3'000.- à 3'250.- | <input type="checkbox"/> |
| | 3'250.- à 3'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | 3'500.- à 3'750.- | <input type="checkbox"/> |
| | 3'750.- à 4'000.- | <input type="checkbox"/> |
| | 4'000.- à 4'250.- | <input type="checkbox"/> |
| | 4'250.- à 4'500.- | <input type="checkbox"/> |
| | plus de 4'500.- | <input type="checkbox"/> |

5. Secrétaire	2'500.- à 2'750.-	<input type="checkbox"/>
	2'750.- à 3'000.-	<input type="checkbox"/>
Formation de base	3'000.- à 3'250.-	<input type="checkbox"/>
.....	3'250.- à 3'500.-	<input type="checkbox"/>
CFC oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	3'500.- à 3'750.-	<input type="checkbox"/>
	3'750.- à 4'000.-	<input type="checkbox"/>
Autres :	4'000.- à 4'250.-	<input type="checkbox"/>
.....	4'250.- à 4'500.-	<input type="checkbox"/>
	plus de 4'500.-	<input type="checkbox"/>

Secrétaire	à l'heure	20.- à 22.-	<input type="checkbox"/>
		22.- à 23.-	<input type="checkbox"/>
		23.- à 24.-	<input type="checkbox"/>
		24.- à 25.-	<input type="checkbox"/>
		plus de 25.-	<input type="checkbox"/>

6. Auxiliaire	à l'heure	15.- à 17.-	<input type="checkbox"/>
		17.- à 19.-	<input type="checkbox"/>
		19.- à 21.-	<input type="checkbox"/>
		21.- à 23.-	<input type="checkbox"/>
		plus de 23.-	<input type="checkbox"/>

7. Caissière	à l'heure	15.- à 17.-	<input type="checkbox"/>
		17.- à 19.-	<input type="checkbox"/>
		19.- à 21.-	<input type="checkbox"/>
		21.- à 23.-	<input type="checkbox"/>
		plus de 23.-	<input type="checkbox"/>

Depuis combien d'années êtes-vous employés dans votre patinoire ?

Avez-vous un 13ème salaire oui non

Combien de vacances avez-vous ?

Nombre d'heures de travail hebdomadaire :

L'Arc jurassien compte une patinoire couverte pour 25 000 habitants

24 janvier 2003

Une telle densité d'installations sportives du genre est unique en Suisse

Gérald Hammel/ATS

Avec une patinoire couverte pour environ 25 000 habitants, l'Arc jurassien connaît une densité de stades de glace inégalée en Suisse, voire au monde. Pour les collectivités publiques, en général propriétaires, la charge est lourde mais peu contestée.

Douze patinoires couvertes cohabitent dans un bassin de population de moins de 300 000 habitants: à Porrentruy, Saignelégier, Laufen, Moutier, Tramelan, Saint-Imier, Bienna, Lyss, La Chaux-de-Fonds, Les Ponts-de-Martel, Fleurier et Neuchâtel, qui en compte même deux côte à côte.

Cette densité correspond aux normes fédérales des besoins en infrastructures sportives établies il y a peu par les offices fédéraux des sports et du développement territorial. Ailleurs en Suisse, on est loin du compte. Avec 82 patinoires couvertes au total, le rapport est de une pour près de 90 000 habitants.

La forte densité de patinoires couvertes dans cette région se justifie parce que la population y est dispersée, a dit à l'ATS Martin Schwendemann, de l'Office fédéral des sports à Macolin.

Et il en faudrait encore plus, comme en témoigne le projet

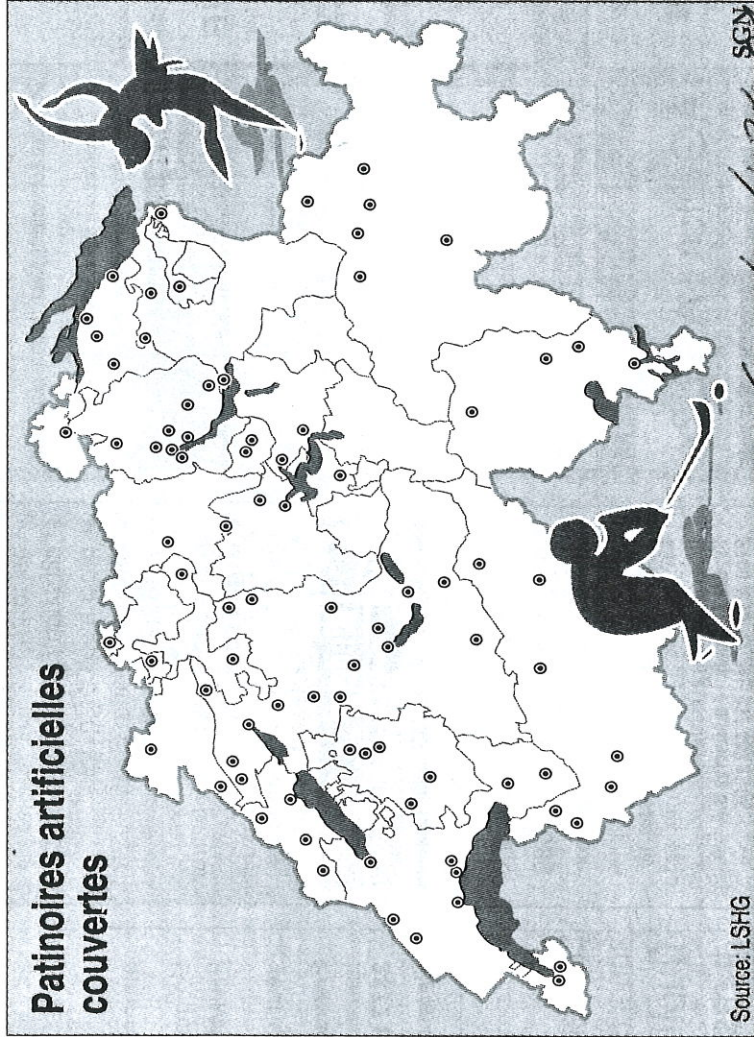
de couvrir la patinoire de Delémont, un des deux champs de glace artificielle en plein air dans l'Arc jurassien avec celle du Locle. Sans compter toutes les pistes naturelles comme l'étang de la Gruère, qui ne sont toutefois praticables qu'occasionnellement.

A Delémont, la pression vient des quatre clubs de hockey et de patineurs locaux, selon le président de la société qui exploite la patinoire, l'ancien maire de Courrendlin Ernest Guélat. Comme partout, les périodes de disponibilité de la glace sont insuffisantes entre 17 h et 20 h, quand les clubs en ont besoin, souligne Daniel Piller, président de l'Association suisse des patinoires artificielles.

Pour investir, il faudrait l'accord des communes, actionnaires majoritaires de la société exploitant la patinoire. Selon de premières prises de température, les autorités reconnaissent le besoin, non seulement pour les clubs sportifs mais aussi pour le public et les écoles en général.

Les charges couvertes par les collectivités

A Delémont, les charges de fonctionnement sont couvertes, en particulier par les clubs locaux, mais qui rapportent près de deux tiers des revenus. Cét-



cates négociations qui avaient évité, en 1995, la faillite de la patinoire grâce à l'engagement des communes. La majorité des villages du district avaient accepté de prendre en charge une partie de la dette, à condition que le chef-lieu finance, seul jusqu'en 2015, les déficits et les investissements.

Usage estival des patinoires couvertes

A Neuchâtel, la ville et les communes du Littoral ont trouvé une solution plus équitable. Le syndicat intercommunal couvre les déficits selon une clef de répartition qui tient compte non seulement de la population mais encore de l'éloignement et des facilités d'accès en transport public, note Claude-Alain Henrioud, directeur des patinoires du Littoral.

L'organisation d'expositions ou de concerts durant la saison estivale peut aider à combler les déficits, mais ce créneau ne suffit pas, ajoute M. Henrioud. On ne peut éviter qu'une patinoire couverte soit une charge pour la collectivité, qu'il faut toutefois considérer comme partie du soutien public au sport, sans oublier son rôle social, précise le chef de l'Office jurassien du sport Jean-Claude Salomon.

te situation est plutôt rare: à Porrentruy et Neuchâtel par exemple, près des deux tiers des charges sont supportées par les collectivités publiques. Les solliciter pour des investissements est donc moins aisé. Or les plus anciennes des patinoires comme celles de La Chaux-de-Fonds ou Porren-

truy, qui ont 30 ans ou plus, ont besoin de travaux de rénovation comme l'ont montré les fuites d'ammoniac dans le système de refroidissement qui ont nécessité la fermeture de la patinoire d'Ajoie durant trois semaines lors des fêtes de fin d'année.

truy, la ville de Porrentruy n'a pas les moyens d'investir les six millions nécessaires. Elle compte sur les villages du district, d'où proviennent plus de la moitié des utilisateurs de la surface de glace réservée au public et aux écoles.

Mais la partie est loin d'être gagnée. On se souvient des déli-

Les amateurs de glisse voient leur saison s'amenuiser petit à petit

La patinoire bruntrutaine n'est pas certaine de pouvoir rouvrir ces prochains jours

Les responsables de la patinoire de Porrentruy craignent le pire. «La fuite d'ammoniac qui nous a contraint de fermer la piste au public vendredi dernier a été isolée et colmatée, note le responsable Marcel Aubry. Mais en remettant les machines en route, nous avons constaté qu'une odeur persistait.» Simple résidu de la pre-

mière fuite ou nouvelle avarie? Il faudra attendre aujourd'hui à midi pour le savoir. Une société spécialisée a entrepris hier lundi les travaux de réparation de manière à ce que la patinoire puisse être utilisée, jusqu'à la fin de la saison en tout cas. Elle doit revenir aujourd'hui pour faire de nouveaux contrôles et trouver la

base du problème. «S'il n'y a pas un autre trou, nous rouvrons sans doute le 26 décembre», note Marcel Aubry.

La meilleure période de l'année

Ce point d'interrogation n'est pas pour rassurer les responsables de la patinoire bruntrutaine: «C'est à cette période de fêtes et de vacances que nous enregistrons le plus d'entrées auprès des patineurs amateurs, note Marcel Aubry. Et cette fermeture est d'autant plus gênante que nous proposons au public une action avec la piscine des Tilleuls. Une entrée à la patinoire donne droit à une entrée gratuite à la piscine, et vice versa. S'il y a un nouveau problème, nous ne savons pas quand nous pourrions rouvrir.» Le manque à gagner de ces quelques jours de fermeture n'a pas encore été calculé, mais le coût total des réparations déjà effectuées s'élève pour l'heure à une dizaine de milliers de francs.

La glace devra peut-être être remplacée

Si aucun nouveau problème n'est constaté aujourd'hui, les travaux d'assainissement et de contrôle ne seront effectués qu'à la fin de la saison, vers début avril. Mais une autre incon-



Hier, une partie de la glace avait déjà fondu à la patinoire de Porrentruy. Les responsables espèrent pouvoir la récupérer afin de ne pas devoir la remplacer entièrement et donc retarder encore l'ouverture de la piste au public.

photo mch

due subsiste, c'est la qualité de la glace qui n'a pas fondu durant les travaux. «Si nous arrivons effectivement à rouvrir le 26 décembre, note Marcel Aubry. Mais il faut pour cela que la glace soit belle et surtout de bonne qualité, sans quoi il faudra l'enlever complètement et la remplacer par une nouvelle couche.» Une opération qui retarderait encore de plusieurs jours l'ouverture de la patinoire, et qui sera sans aucun doute effectuée si d'autres travaux de réparation sont entrepris ces prochains jours.

Le match du HCA annulé samedi dernier est reporté à une date ultérieure, probablement fin janvier, selon entente entre les clubs concernés. Quand au match amical prévu ce samedi, il pourrait bien lui aussi glisser sous le nez des Ajoulots.

(mch)

De nouvelles dépenses pour la patinoire à la fin de la saison

L'installation de la patinoire, aussi vétuste soit-elle - 30 ans d'âge - reste malgré tout de bonne qualité. «Le compositeur a encore un bon rendement et toutes les machines sont en ordre, souligne le responsable des lieux Marcel Aubry. Bien sûr, un assainissement et un contrôle seront nécessaires à la fin de la saison.» Le tuyau qui a percé et laissé s'échapper l'ammoniac nécessaire au gel de l'eau était pourtant oxydé. «C'est un endroit où il y a sans arrêt du gel et du dégel, note Marcel Aubry. L'eau s'est donc infiltrée dans le béton et a provoqué l'oxydation de la tuyauterie.»

Les réparations de ces derniers jours sont temporaires. Dès la fin de la saison, au

mois d'avril prochain, les tuyaux de cette partie de la patinoire, sans doute tous plus ou moins oxydés, seront remplacés. Il s'agit là de nouvelles dépenses, dont l'estimation n'est pas encore faite, mais que les responsables espèrent limiter en effectuant eux-mêmes une partie des travaux.

Le projet de rénovation de la patinoire, sur lequel le Conseil municipal devra se prononcer, prévoit quand à lui la remise en état de l'ensemble du complexe, du toit aux vestiaires en passant par les façades. Un agrandissement côté sud pourrait même être effectué. Le coût total de l'opération est estimé à 6 millions de francs.

(mch)

Patinoire: replâtrer, rénover ou rebâtir

La patinoire est à peine ouverte que la ville s'interroge: peut-elle investir six millions? Non, répond le maire, il faut réduire le devis. Ou trouver des financements

Construite en 1973, la patinoire de Porrentruy sent le poids des années. Fermée durant trois semaines en raison des fuites d'ammoniac décelées dans le circuit de refroidissement de la glace, la patinoire a pu rouvrir ses portes dimanche dernier seulement. Tout fonctionne normalement. Mais cela n'empêche pas que des réparations importantes devront être entreprises rapidement.

6 millions à investir sur cinq ou six ans

Un projet de rénovation du bâtiment a été élaboré par le bureau d'architectes Sironi. Il s'agit de refaire le toit, pour 1,2 million de francs, d'agrandir et de redistribuer les vestiaires, d'isoler, d'installer une ventilation et de refaire les installa-



Fermée durant trois semaines pour réparer trois fuites d'ammoniac, la patinoire de Porrentruy a besoin d'une cure de jouvence. La première urgence sera de vérifier l'état du champ de glace. photo Roger Meier

Seuls 20% des patineurs sont bruntrutains

L'an dernier, la direction de la patinoire a effectué un petit recensement des utilisateurs de la surface de glaces durant les heures d'ouverture au public. 20% des utilisateurs sont des Bruntrutains, et 60% proviennent du reste du district. Entre 2001 et 2002, près de 4400 élèves ont fréquenté la patinoire, dont plus de la moitié provenaient de l'extérieur de Porrentruy.

Côté utilisation, c'est le HC Ajoie qui occupe le plus d'heures de glace (1000), soit le double des plages horaires réservées au public. Le Club des patineurs de Porrentruy (400 heures) et les écoles (300 heures) sont les autres grands utilisateurs de la glace bruntrutaine. (df)

Porrentruy suscitera le débat dans les communes du district

Le maire de Porrentruy Hubert Theurillat entend bien affiner et réduire les coûts du projet de rénovation ou de remise en état de la patinoire avant de sortir le dossier de la salle du Conseil municipal. Celui-ci sera également présenté aux maires du district de Porrentruy, dans l'optique d'une discussion globale sur l'avenir de cette infrastructure intercommunale. Car il est clair que la commune de Porrentruy ne pourra pas ou n'est pas prête à financer seule une dépense de six millions pour une infrastructure sportive qui est largement utilisée par l'ensemble de la région.

Mais il faut se rappeler cependant qu'une convention oblige la ville de Porrentruy à financer l'excédent de charges et les investissements faits à la patinoire jusqu'en 2015. Cette convention avait

été signée en 1995 pour permettre le rachat de la patinoire dans le cadre de la mise en faillite de la société propriétaire.

Toutes les communes du district de Porrentruy (sauf Bressaucourt, Charmolle, Miécourt, Montmelon et Pleujouse) avaient accepté de prendre en charge une dette résiduelle de 1,5 million, l'Etat un demi-million, et la commune de Porrentruy 200 000 francs.

La ville de Porrentruy s'est engagée à prendre en plus le financement de l'excédent de charges et des investissements nécessaires jusqu'en 2015. Entre 1996 et la fin de l'année passée, cela a représenté une dépense de près de deux millions de francs, dont les trois quarts pour la prise en charge du déficit d'exploitation. (df)

Deux commissions bruntrutaines (travaux publics et sport) et la commission de gestion de la patinoire ont déjà pris connaissance du dossier et ont demandé au Conseil municipal que l'assainissement de l'installation de production du froid intervienne dans les meilleurs délais. Mais il faut d'abord présenter un dossier de rénovation complet et détaillé au législatif. Cela nécessiterait un crédit d'étude supplémentaire à passer devant le Conseil de ville durant le 1^{er} trimestre 2003.

Idee avortée: rebâtir sur le centre A16

Certains proposent d'ores et déjà de déconstruire cette patinoire, jugée mal pratique et hors normes, pour en reconstruire une neuve à proximité.

pour un coût oscillant entre 9 et 12 millions de francs. Une idée avait été lancée puis rapidement abandonnée dans les années 90, qui voulait profiter de la construction du centre d'exploitation A16 (donc de travaux financés par les routes nationales) pour reconstruire dessus une patinoire flamant neuve à moindres coûts. C'est le projet d'un déplacement de l'infrastructure actuelle reste plausible. Par exemple sur le terrain du Voyerbeuf occupé par le chantier A16 pour l'instaurant. Kreuzlingen a superbement rénové sa vieille patinoire, construite à la même époque que Porrentruy. Mais de 9 millions devisés, la facture est passée à 12 millions. Et l'on cherche là-bas qui doit payer la différence. (df)

Un record pour rien?

Hockey sur glace ■ En dépit d'une patinoire flambant neuve et d'une équipe performante, le EHC Bâle ne parvient pas à sortir de l'ombre de son voisin

Par
Jean-François Berdat

Le hockey sur glace à Bâle? Les plus anciens en gardent des souvenirs colorés, mais la fièvre du palet ne sévit plus depuis longtemps sur les bords du Rhin. Et les ambitieux clairement affichés du club n'y changent rien, pas plus que les résultats pourtant encourageants des salarités de la flambant neuve Saint-Jacques Arena. C'est que le Tout-Bâle tourne au rythme «rouge et bleu» des footballeurs de Christian Gross qui n'en finissent pas d'épater l'Europe. «Si nous voulons vivre (réd.: survivre?), il nous faut absolument accéder à la LNA. C'est la seule manière de ne pas se laisser submerger par l'euphorie du football.» Paul-André Cadieux est plus réaliste que jamais. S'il se refuse à parler d'une cause perdue d'avance, le patron mesure toutefois mieux que quiconque l'ampleur de la tâche à laquelle ses hockeyeurs sont attelés.

Une certaine fierté, mais...

Pourtant, le 12 octobre dernier, le club s'est vu remettre un cadeau somptueux sous forme de la Saint-Jacques Arena. Ce soir-là, 6300 spectateurs se sont pressés dans les gradins. Mais depuis, le soufflé est retombé, tout comme la moyenne des entrées. «Honnêtement, nous espérons que cette nouvelle patinoire susciterait un tout autre engouement, reprend Paul-André Cadieux. Hélas, il a fallu déchanter. Pour l'instant, le seul record se situe dans le temps qu'il a fallu pour ériger cette construction: 11 mois et demi se sont écoulés entre le premier coup de pioche et l'inauguration...» Un record, qui de-

meure encore sans retombées réelles.

Des gens habiles

Les hockeyeurs rhénans souffrent donc de la concurrence de leurs voisins footballeurs. «C'est très dur, assure l'ami Paul. Bien sûr, tout le monde ici se réjouit de leurs succès et en conçoit une certaine fierté. Mais les autres sports accusent le coup. Ainsi, nous savons d'ores et déjà que nous serons pris à la gorge en février et mars prochains, alors que nous serons pourtant en plein play-off. Et nous devons être conscients que cela pourrait très bien se répéter dans les années à venir. Vraiment, ce match gagné face

au Celtic Glasgow a fait une sacrée différence...»

La vie du club est rendue plus difficile encore par des charges très élevées. «Nous disposons certes d'un des plus gros budgets de la LNB, convient Paul-André Cadieux. Mais aucune équipe n'a à faire face à des coûts fixes (réd.: location et entretien) de la patinoire notamment aussi élevés que les nôtres. Notre masse salariale doit être comparable à celle de nos adversaires, mais je ne pense pas que la loca-

tion d'un appartement se négocie à même hauteur à Bâle, Porrentruy ou La Chaux-de-Fonds...»

Par ailleurs, le club des bords du Rhin a dû sérieusement se renforcer pour satisfaire à ses ambitions. «Nous devons patienter quelques années encore avant de pouvoir puiser dans notre mouvement juniors.

D'ici là, il n'y aura pas d'autre solution que d'acheter des joueurs, constate le Canado-Suisse. Vous me dites qu'il n'y a pas beaucoup de Bâlois dans notre équipe? Je vous kéting...» Ah bon? /JFB

réponds par une autre question: combien y en a-t-il dans le contingent du FCB? Ce n'est donc pas un critère. Simplement, Bâle est une ville-spectacle et les gens viendront si nous gagnons en LNA! Il ne reste donc plus qu'à y accéder.

D'ici là, les hockeyeurs de la Saint-Jacques Arena et leurs dirigeants devront faire preuve d'audace et d'idées afin d'inverser un tant soit peu la tendance et de rentabiliser le record. «Nous devons nous vendre auprès des jeunes, insiste Paul-André Cadieux. Mais là non plus, ce n'est pas évident. Les gens du football sont habiles en matière de marketing...» Ah bon? /JFB



La flambant neuve Saint-Jacques Arena et ses locataires ne soutiennent pas la comparaison avec le grand voisin du Parc.

PHOTOS KEYSTONE

repelec moteurs SA.

rep elec
moteurs s.a.

Un service de dépannage
24 heures sur 24
079/321 35 60

En stock à Lutry :

Pompes BIRAL et circulateurs RÜTSCHI

800 moteurs électriques

Variateurs de vitesse

Démarrateurs électroniques

Groupes électrogènes

Réducteurs

Repelec Moteurs SA

révise sur site ou en atelier
toutes marques de pompes
et de machines électriques.

Pour vous éviter les arrêts de
production, nous proposons
des **contrôles périodiques**.
Des mesures vibratoires
et électriques permettent de
prévoir le 90% des pannes.

Grâce à une méthode
développée par l'EPFL,
nous pouvons également
vous aider à réaliser
des **économies d'énergie**.

Repelec Moteurs SA

1095 Lutry

Tél: 021/791 45 75

Fax: 021/791 12 47